



Police cantonale
Police judiciaire
Nordring 30
Case postale 7571
3001 Berne

Statistique de la criminalité 2011

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	10
2.1	Infractions selon la loi.....	10
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi.....	10
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	11
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	11
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	11
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions....	12
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris cel-les des années précédentes).....	13
2.3	Infractions selon la répartition géographique	14
2.3.1	Code pénal (CP).....	14
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	14
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	15
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	17
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	18
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	18
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	19
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	20
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	22
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	22
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	23
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	24
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	25
2.4	Prévenus selon la loi.....	26
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	26
2.4.1.1	Code pénal (CP).....	26
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	27
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	27
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	28
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	29
2.4.3.1	Code pénal (CP).....	29
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	31
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	32
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	33
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	33
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	33
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	34
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	34
3	Partie détaillée.....	35
3.1	Infractions de violence.....	35

3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	35
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	36
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	37
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	37
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	38
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	39
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	39
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	39
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	40
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	41
3.2	Violences domestiques.....	42
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	42
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	43
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	44
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	45
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	45
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	45
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	46
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	47
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	47
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	48
3.5	Brigandage.....	49
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	49
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	49
3.6	Vol.....	50
3.6.1	Répartition selon le type de vol	50
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	51
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	51
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	51
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	52
3.7	Vol de véhicule.....	53
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	53
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	53
3.8	Dommmages à la propriété.....	54
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	54
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	54
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	55
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	56
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	57
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	57
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	58
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	59
3.9.3.1	Consommation par substances	59
3.9.3.2	Trafic par substances	60
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	61
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	61

3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	61
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	62
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	62
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	63
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	64
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	64
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	65
4	Évolution	66
4.1	Tableaux	66
4.1.1	Infractions selon la loi	66
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	67
4.1.3	Code pénal: Infractions selon les districts	68
4.1.4	Code pénal: Infractions selon les communes.....	69
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	70
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts.....	71
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes	72
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	73
4.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts.....	74
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes	75
4.1.11	Infractions de violence	76
4.1.12	Infractions de violence domestiques	77
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	78
4.2	Graphiques	79
4.2.1	Infractions selon la loi	79
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	80
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	80
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	81
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	81
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	82
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	83
5.1	Événements cantonaux	83
5.2	Infractions aux lois cantonales et aux ordonnances	84
6	Glossaire méthodologique	86
6.1	Introduction	86
6.2	Définitions	86
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	86
6.2.2	L'infraction.....	86
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	86
6.2.4	La personne lésée	86
6.2.5	La population résidente permanente	86
6.2.6	Etat des communes	87

6.3	Principes d'exploitation des données	87
6.3.1	Statistique de sortie	87
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	87
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	87
6.4	Chiffres clés	87
6.4.1	Chiffres absolus	87
6.4.2	Chiffres relatifs.....	87
6.4.3	Graphiques	88
7	Index des tableaux	89
8	Index des figures	90

1 Introduction

Généralités

La statistique policière de la criminalité applique depuis 2009 (Berne depuis 2008) des principes de saisie et d'évaluation unitaires dans tous les cantons. Le fait que, dans un cas enregistré au niveau policier, tous les actes punissables sont recensés statistiquement est un aspect essentiel. Ainsi, par exemple, une affaire de conflit de voisinage peut contenir les actes punissables suivants : dommages à la propriété, injures, menaces et enfin voies de fait. Quatre actes punissables sont mentionnés dans la statistique policière de la criminalité pour une unique affaire.

Le rapport annuel de la SPC compte cinq parties: Après la présente introduction, la deuxième partie comporte un aperçu général des lois touchant au droit pénal (code pénal, loi sur les stupéfiants, loi sur les étrangers ainsi que d'autres lois accessoires fédérales). Dans la troisième partie, différents domaines thématiques d'un intérêt public particulier sont approfondis. La quatrième partie présente pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la SPC unitaire pour toute la Suisse, des tableaux et graphiques permettant une comparaison sur plusieurs années. Toutefois, la période de comparaison de quatre ans est encore trop restreinte pour permettre la déduction fiable de tendances. La cinquième partie, enfin, contient les événements cantonaux et les infractions aux lois et aux ordonnances cantonales.

Aperçu

En 2011, ce sont 83'154 actes touchant au droit pénal (infractions) qui ont été saisis au total dans le canton de Berne (année précédente: 79'905). Parmi ces infractions, 77,9% (64'774) relèvent du code pénal (année précédente : 61'634), 17,1% (14'210) de la loi sur les stupéfiants (année précédente: 14'252), 3,1% (2'610) de la loi sur les étrangers (année précédente : 2'648) et 1,9% (1'560) d'autres lois accessoires fédérales (année précédente : 1'371). Ces chiffres ne prennent pas en considération les infractions aux lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Après un recul enregistré en 2010, le nombre total d'infractions au code pénal (CP) a augmenté de 5% en 2011. Cette augmentation est principalement due à la recrudescence des infractions contre le patrimoine, qui, en chiffres, représentent de loin la plus importante catégorie de délits.

En rapprochant le nombre des délits selon le code pénal au nombre d'habitants (nombre de délits enregistrés pour 1'000 habitants), il y a lieu, dans le canton de Berne, de mentionner les villes de Berne (172,0 pour 1'000 habitants), de Biel/Bienne (164,4) ainsi que Nidau (115,0) et Interlaken (244,4). Tandis que le taux élevé de criminalité à Berne et à Biel/Bienne ou à Nidau pourrait être dû à la fonction de centre ou d'agglomération, à Interlaken, le rôle de destination touristique et les très bonnes infrastructures en matière de circulation pourraient en première ligne expliquer le taux élevé de délits pour 1'000 habitants.

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation se présente de manière très variée dans les différents domaines partiels. Les raisons principales relèvent d'une part de la fixation des priorités au niveau policier et d'autre part des caractéristiques particulières des types de délits en question.

Le taux d'élucidation est élevé, 85 % en ce qui concerne les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et 82 % en ce qui concerne l'intégrité sexuelle, ce qui est notamment dû au fait que la victime connaît souvent le prévenu.

Le taux d'élucidation de 15 % des délits commis contre le patrimoine est fortement influencé par différents facteurs. Avec 76 %, les délits contre le patrimoine constituent le plus grand groupe de l'ensemble des actes délictueux (49'228) et les enquêtes dans les différents types d'infractions sont par nature compliquées. Ainsi par exemple, les auteurs de dommages à la propriété comme les sprayages ne peuvent souvent être identifiés que moyennant un très grand investissement. Les investigations à l'encontre de groupes de cambrioleurs agissant au niveau international, extrêmement mobiles, s'avèrent encore plus complexes et plus volumineuses. Le taux global de 26% d'élucidation des infractions au code pénal est largement influencé par ces circonstances.

Comme prévu, les taux d'élucidation des infractions à la loi sur les stupéfiants ou à la loi sur les étrangers sont, à raison de 98% et 99%, en revanche élevées ; en effet, la découverte et l'enregistrement de ces actes punissables sont largement liés aux activités de contrôle de la police.

Prévenus

Dans le canton de Berne, les hommes entre 18 et 30 ans se font particulièrement remarquer au niveau policier. À noter la nette diminution du nombre de prévenus mineurs par rapport à l'année précédente: chez les garçons de 10 à 14 ans, ce nombre est passé de 405 à 302 (-25 %) et chez ceux de 15 à 17 ans, de 774 (2010) à 567 (-27 %). Chez les filles mineures, ce recul est encore plus marqué (-39 % pour les 10 à 14 ans, et -30 % pour les 15 à 17 ans).

L'année dernière, près de 10% des personnes prévenues avaient été dénoncées pour cinq actes punissables au moins ; ce pourcentage était pratiquement égal pour les mineurs et pour les adultes.

Les prévenus qui n'ont pas la nationalité suisse sont différenciés en fonction de leur titre juridique de séjour. Il est important d'analyser les chiffres de manière différenciée compte tenu de la loi ou de l'élément constitutif de l'infraction. Le pourcentage des prévenus étrangers ayant commis des infractions pénales reste dans le même ordre de grandeur que celui des années précédentes, à raison de 40 %.

Actes punissables violents

Une catégorisation simplifiée en fonction du recours plus ou moins grand à la violence (tentatives d'actes de violence incluses) a été effectuée pour obtenir une pondération des différents actes de violence.

Partant du total des actes de violence, le taux des actes de grande violence dans le canton de Berne est de 3%. Font partie de ces actes, les homicides (8 accomplis / 4 tentatives), les lésions corporelles graves (78) et les viols (70). Si le pourcentage des homicides par arme à feu ou arme blanche est de 92 %, la violence purement physique domine au niveau des lésions corporelles graves (63 %).

Alors que le nombre total des actes violents graves a peu évolué par rapport à l'année précédente, une hausse sensible des lésions corporelles graves est à mentionner (+27 %); les lésions corporelles graves sont passées à 78 (année précédente: 53) et les viols à 70 (année précédente: 56).

Au rayon des actes de violence de moindre gravité, ce sont en particulier les voies de fait (1'311 ou 37 %) et les lésions corporelles simples (775 ou 22 %) qui pèsent dans la balance. Ces infractions ne présentent qu'une légère fluctuation par rapport à l'année précédente (voies de fait: -5 %, lésions corporelles simples + 3 %). Alors que les brigandages ont légèrement augmenté (+7 %), les actes de contrainte (+34 %) et de participation à une agression (+32 %) affichent une nette augmentation. Les cas de menaces/violence à l'encontre des fonctionnaires se sont multipliés (+24 %).

Dans le domaine de la violence domestique, 1'469 actes punissables ont été enregistrés dans le canton de Berne en 2011, soit 6 % de moins qu'en 2010. Un taux de 81 % revient aux relations de couple (y compris les ex). Cinq personnes ont perdu la vie suite à des violences domestiques en 2011.

Actes punissables d'ordre sexuel

Après une baisse enregistrée l'année précédente, le nombre de délits d'ordre sexuel affiche une nette augmentation en 2011, passant à 603 (année précédente: 499). Cette hausse est principalement due aux actes d'un même prévenu, dénoncé l'an dernier, et qui a commis des abus sexuels sur des enfants et des personnes nécessitant des soins dans différentes institutions pendant près de 30 ans.

Infractions contre le patrimoine

Le taux de loin le plus élevé des actes punissables enregistrés au niveau policier sont les infractions contre le patrimoine (76 %). Près de la moitié de ces cas relèvent des vols, à savoir 23'480 actes punissables ou près des deux-tiers, c'est-à-dire 32'565 cas, si l'on y inclut également les vols ou les soustractions de véhicules.

Une augmentation a été enregistrée pour les vols (+14 %, sans vols de véhicules). Les vols à la tire se sont nettement intensifiés (3'634 cas, +49 %), tout comme les vols à l'arraché (182 cas, +69 %). Une recrudescence marquée est constatée pour les effractions dans des véhicules (+29 %), vols dans des véhicules (+30 %) ainsi que cambriolages dans le secteur privé (+ 39 %).

Les dommages à la propriété représentent un autre taux important des infractions contre le patrimoine, avec un total de 13'996 infractions. Pour plus de la moitié, il s'agit de vandalisme. En comparaison avec l'année précédente, le nombre d'actes de vandalisme a baissé de 16% en 2011.

Dans 6'448 cas, les dommages à la propriété ont été perpétrés lors d'un vol par effraction. Il faut tenir compte dans ce contexte que ce genre de saisie (un acte, à savoir un vol par effraction, engendre plusieurs opérations au niveau statistique) constitue une caractéristique importante de la SPC.

Une hausse sensible est à mentionner au niveau de l'obtention abusive de données. Alors qu'en 2010, la police avait enregistré 27 cas, ce chiffre est passé à 214 l'an dernier. Il s'agit pour la plupart de cas dits de skimming, dans lesquels les distributeurs de billets de banque sont trafiqués.

Loi sur les stupéfiants

En 2011, au total 14'210 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées, soit une valeur analogue à celle de l'année précédente. Le taux d'élucidation très élevé est notamment dû au fait que la délinquance en matière de stupéfiants relève, au plan policier, de la criminalité classique contre laquelle la police mène des investigations de sa propre initiative, et qui ne repose que dans de rares cas sur des renseignements fournis par des tierces personnes. Cela explique également les variations localement importantes parfois en comparaison avec l'année précédente. Partant du nombre de délits, les points forts de la délinquance en matière de stupéfiants se situent à Berne et à Biel/Bienne.

Loi sur les étrangers

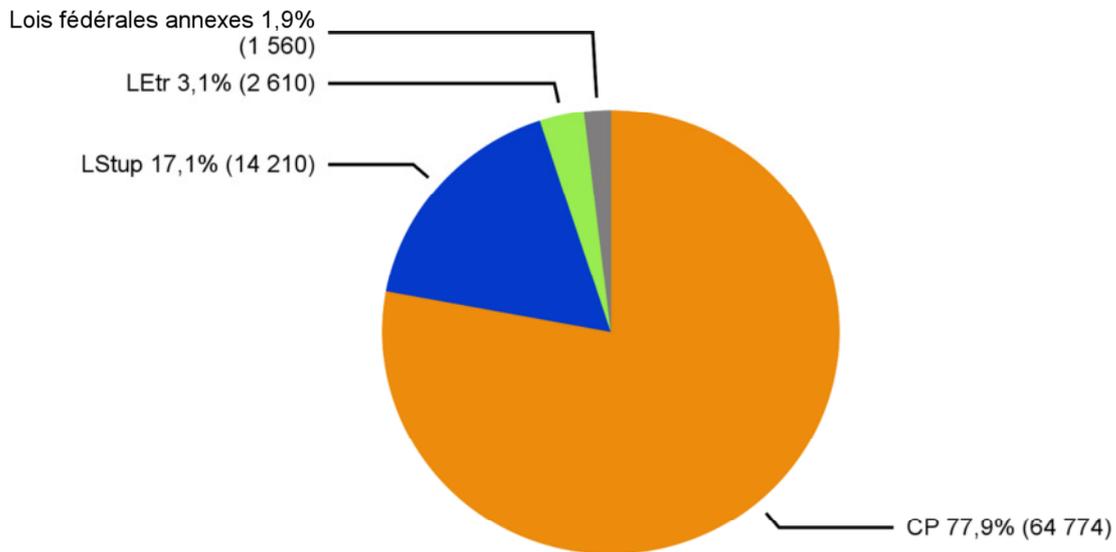
Comme prévu, les entrées illégales ou les séjours illégaux en Suisse (71%, 1'851 infractions) constituent la majeure partie des actes punissables. Concernant le taux d'élucidation, il est renvoyé en substance aux explications relatives à la délinquance en matière de stupéfiants.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucladations et évolution des infractions selon la loi

Élucladations et évolution des infractions selon la loi

	2010		2011		Différence
	Infractions	Élucladations	Infractions	Élucladations	
Code pénal (CP)	61 634	28%	64 774	26%	5%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	14 252	98%	14 210	98%	-0%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	2 648	99%	2 610	99%	-1%
Autres lois fédérales annexes	1 371	87%	1 560	92%	14%

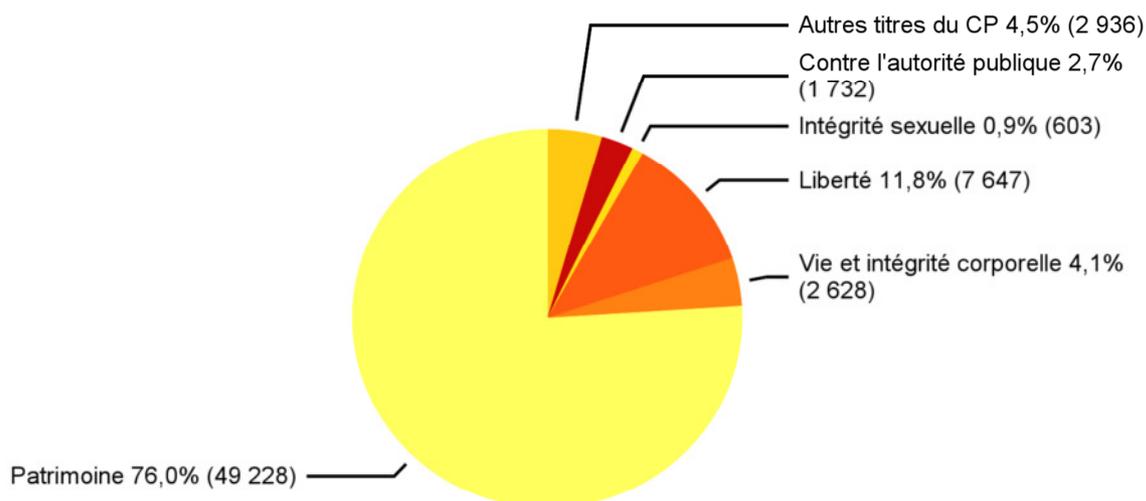
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 1: Élucladations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

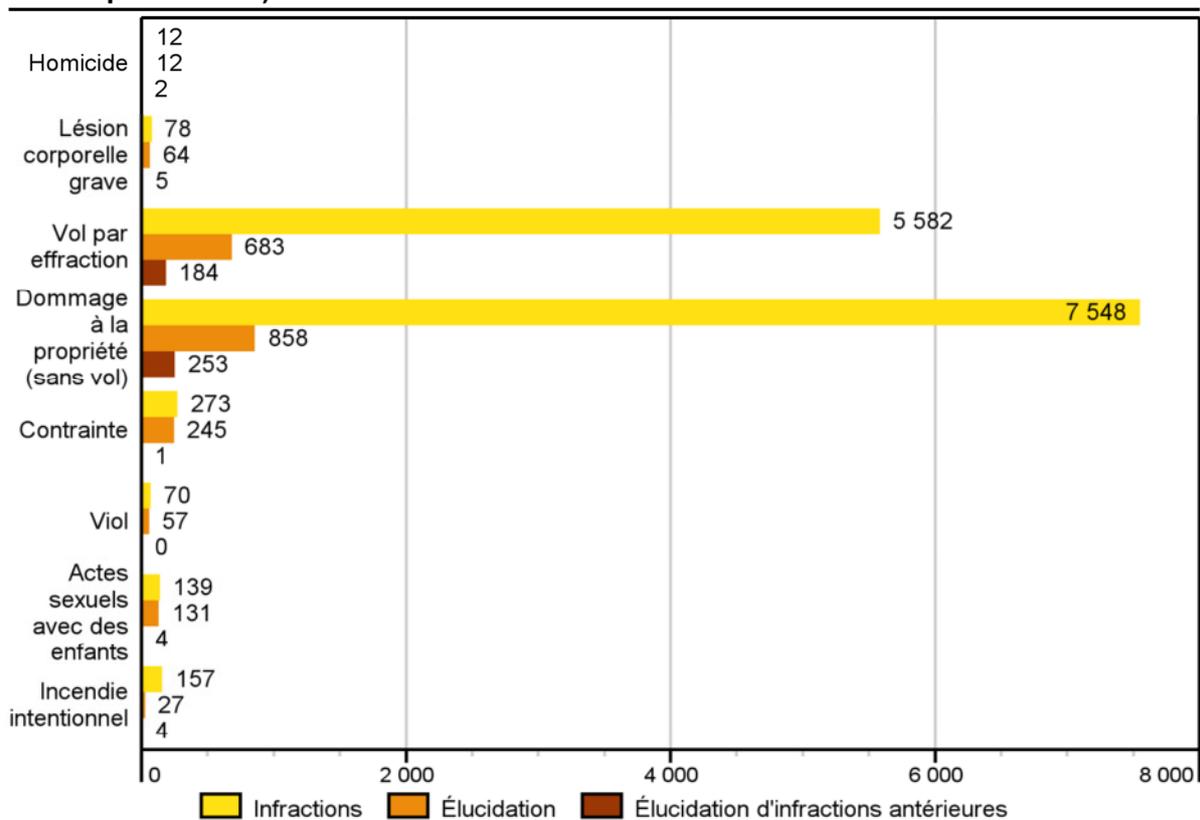
	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	61 634	27,7%	64 774	26,1%	5%
Total vie et intégrité corporelle	2 623	85,6%	2 628	85,3%	0%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	80,0%	8	100,0%	60%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	13	92,3%	4	100,0%	-69%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	53	90,6%	78	82,1%	47%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	749	78,2%	775	78,7%	3%
Total patrimoine	46 770	17,2%	49 228	14,7%	5%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 617	21,5%	23 480	18,2%	14%
dont vol par effraction	5 041	13,7%	5 582	12,2%	11%
dont vol à l'arrachée	108	14,8%	182	14,3%	69%
Vol de véhicule	8 777	3,2%	9 085	2,3%	4%
Brigandage (Art. 140)	276	34,8%	296	32,4%	7%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	8 920	14,3%	7 548	11,4%	-15%
Escroquerie (Art. 146)	667	69,0%	610	63,0%	-9%
Extorsion et chantage (Art. 156)	26	88,5%	26	46,2%	0%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	143	96,5%	76	100,0%	-47%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 437	90,6%	1 296	88,3%	-10%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	276	85,9%	256	86,3%	-7%
Total liberté	7 194	38,5%	7 647	39,3%	6%
Menaces (Art. 180)	1 007	91,7%	996	91,7%	-1%
Contrainte (Art. 181)	204	91,2%	273	89,7%	34%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	8	100,0%	3	66,7%	-63%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	32	87,5%	37	73,0%	16%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	534	85,4%	777	83,0%	46%
Total intégrité sexuelle	499	82,0%	603	82,3%	21%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	110	90,0%	139	94,2%	26%
Viol (Art. 190)	56	92,9%	70	81,4%	25%
Exhibitionnisme (Art. 194)	55	49,1%	42	40,5%	-24%
Pornographie (Art. 197)	104	92,3%	105	97,1%	1%
Total danger collectif	392	44,1%	391	36,3%	-0%
Incendie intentionnel (Art. 221)	135	23,7%	157	17,2%	16%
Total autorité publique	1 496	97,4%	1 732	97,6%	16%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	397	98,0%	492	95,3%	24%
Total administration de la justice	156	87,8%	153	96,1%	-2%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	37	64,9%	28	89,3%	-24%
Autres infractions du Code pénal	1 067	51,5%	1 096	73,8%	3%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

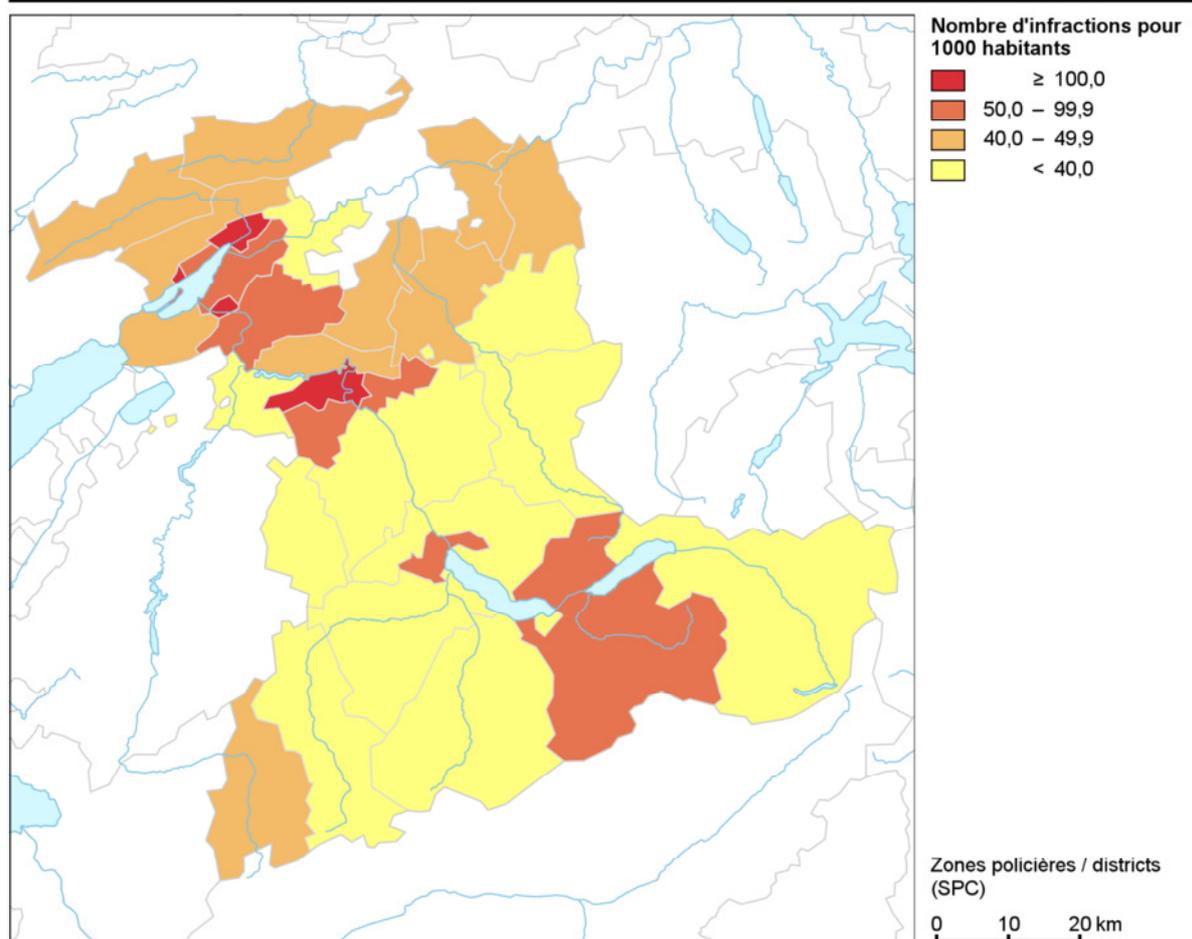
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

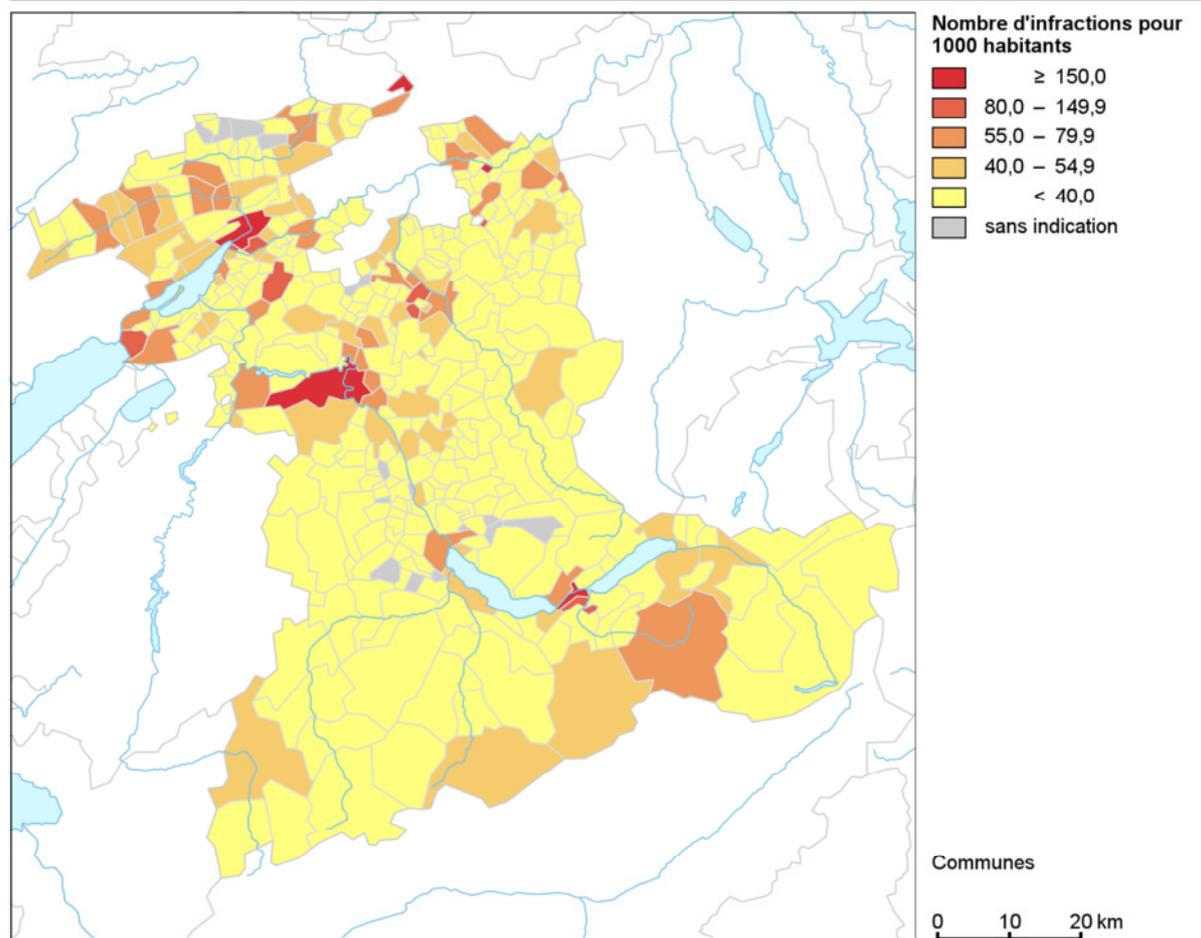
	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Belp	970	35 643	27,2	966	35 944	27,4	-0%
Bern	18 426	123 466	149,2	21 388	124 381	172,0	16%
Biel	8 298	54 220	153,0	8 499	55 018	154,5	2%
Büren	739	20 767	35,6	752	20 966	35,9	2%
Burgdorf	2 248	45 208	49,7	2 189	45 634	48,0	-3%
Erlach	536	10 984	48,8	473	11 107	42,6	-12%
Frutigen	602	18 715	32,2	528	18 793	28,1	-12%
Gstaad	374	8 852	42,3	354	8 740	40,5	-5%
Interlaken	2 318	33 018	70,2	2 735	33 130	82,6	18%
Köniz	2 091	39 138	53,4	2 088	39 688	52,6	-0%
Konolfingen	2 087	57 755	36,1	1 907	57 695	33,1	-9%
La Neuveville	511	10 216	50,0	510	10 296	49,5	-0%
Langenthal	2 125	42 035	50,6	2 036	42 085	48,4	-4%
Langnau	587	24 290	24,2	586	24 293	24,1	-0%
Laupen	422	14 651	28,8	465	14 719	31,6	10%
Lyss	1 631	34 162	47,7	1 778	34 366	51,7	9%
Meiringen	495	13 437	36,8	519	13 380	38,8	5%
Moutier	990	22 991	43,1	1 016	22 954	45,3	3%
Nidau	2 150	39 976	53,8	2 299	40 532	56,7	7%
Ostermundigen	1 941	35 532	54,6	2 008	35 579	56,4	3%
Schwarzenburg	236	9 972	23,7	223	9 893	22,5	-6%
Spiez	809	21 825	37,1	745	21 875	34,5	-8%
St.-Imier	883	18 332	48,2	852	18 418	46,3	-4%
Steffisburg	1 435	50 864	28,2	1 241	51 172	24,7	-14%
Sumiswald	557	23 225	24,0	487	23 156	21,0	-13%
Thun	3 167	44 466	71,2	3 100	44 793	69,6	-2%
Urtenen-Schönbühl	1 629	40 546	40,2	1 670	40 634	41,5	3%
Wangen	1 167	27 113	43,0	1 197	27 331	43,8	3%
Zollikofen	1 934	44 737	43,2	1 966	45 160	43,5	2%
Zweisimmen	264	8 099	32,6	164	8 070	20,3	-38%
Inconnu BE	12	s.i.	s.i.	33	s.i.	s.i.	175%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	18 426	123 466	149,2	21 388	124 381	172,0	16%
Biel/Bienne	8 205	50 455	162,6	8 419	51 203	164,4	3%
Thun	3 149	42 330	74,4	3 069	42 623	72,0	-3%
Köniz	2 088	38 261	54,6	2 078	38 823	53,5	-0%
Ostermundigen	1 052	15 159	69,4	1 080	15 438	70,0	3%
Steffisburg	522	15 369	34,0	459	15 431	29,7	-12%
Burgdorf	1 036	15 253	67,9	1 033	15 374	67,2	-0%
Langenthal	1 297	15 117	85,8	1 140	14 938	76,3	-12%
Lyss	924	13 622	67,8	1 127	13 726	82,1	22%
Muri bei Bern	708	12 786	55,4	707	12 625	56,0	-0%
Spiez	559	12 487	44,8	599	12 475	48,0	7%
Worb	519	11 314	45,9	505	11 364	44,4	-3%
Ittigen	628	10 764	58,3	629	10 946	57,5	0%
Münsingen	541	11 126	48,6	448	10 845	41,3	-17%
Belp	379	9 880	38,4	452	10 221	44,2	19%
Zollikofen	546	9 690	56,3	560	9 831	57,0	3%
Münchenbuchsee	433	9 753	44,4	433	9 788	44,2	0%
Langnau im Emmental	363	8 974	40,5	376	9 017	41,7	4%
Wohlen bei Bern	295	8 912	33,1	272	8 920	30,5	-8%
Moutier	467	7 539	61,9	492	7 466	65,9	5%
Saanen	354	7 053	50,2	334	6 955	48,0	-6%
Nidau	718	6 784	105,8	780	6 782	115,0	9%
Herzogenbuchsee	373	6 633	56,2	398	6 766	58,8	7%
Frutigen	279	6 700	41,6	193	6 718	28,7	-31%
Schwarzenburg	179	6 716	26,7	191	6 674	28,6	7%
Heimberg	276	6 151	44,9	177	6 297	28,1	-36%
Bolligen	154	6 083	25,3	198	6 076	32,6	29%
Uetendorf	266	5 926	44,9	206	5 980	34,4	-23%
Urtenen-Schönbühl	208	5 650	36,8	260	5 646	46,1	25%
Kirchberg (BE)	329	5 526	59,5	283	5 579	50,7	-14%
Unterseen	294	5 522	53,2	381	5 492	69,4	30%
Interlaken	1 003	5 389	186,1	1 327	5 429	244,4	32%
Sumiswald	133	5 051	26,3	93	5 027	18,5	-30%
Neuenegg	103	4 871	21,1	100	4 874	20,5	-3%
Saint-Imier	388	4 752	81,6	287	4 771	60,2	-26%
Konolfingen	225	4 731	47,6	208	4 763	43,7	-8%
Huttwil	218	4 705	46,3	179	4 704	38,1	-18%
Jegenstorf	203	4 689	43,3	181	4 693	38,6	-11%
Vechigen	105	4 674	22,5	119	4 608	25,8	13%
Lengnau (BE)	198	4 529	43,7	189	4 603	41,1	-5%
Autres communes	13 491	419 843	s.i.	13 424	421 930	s.i.	-0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

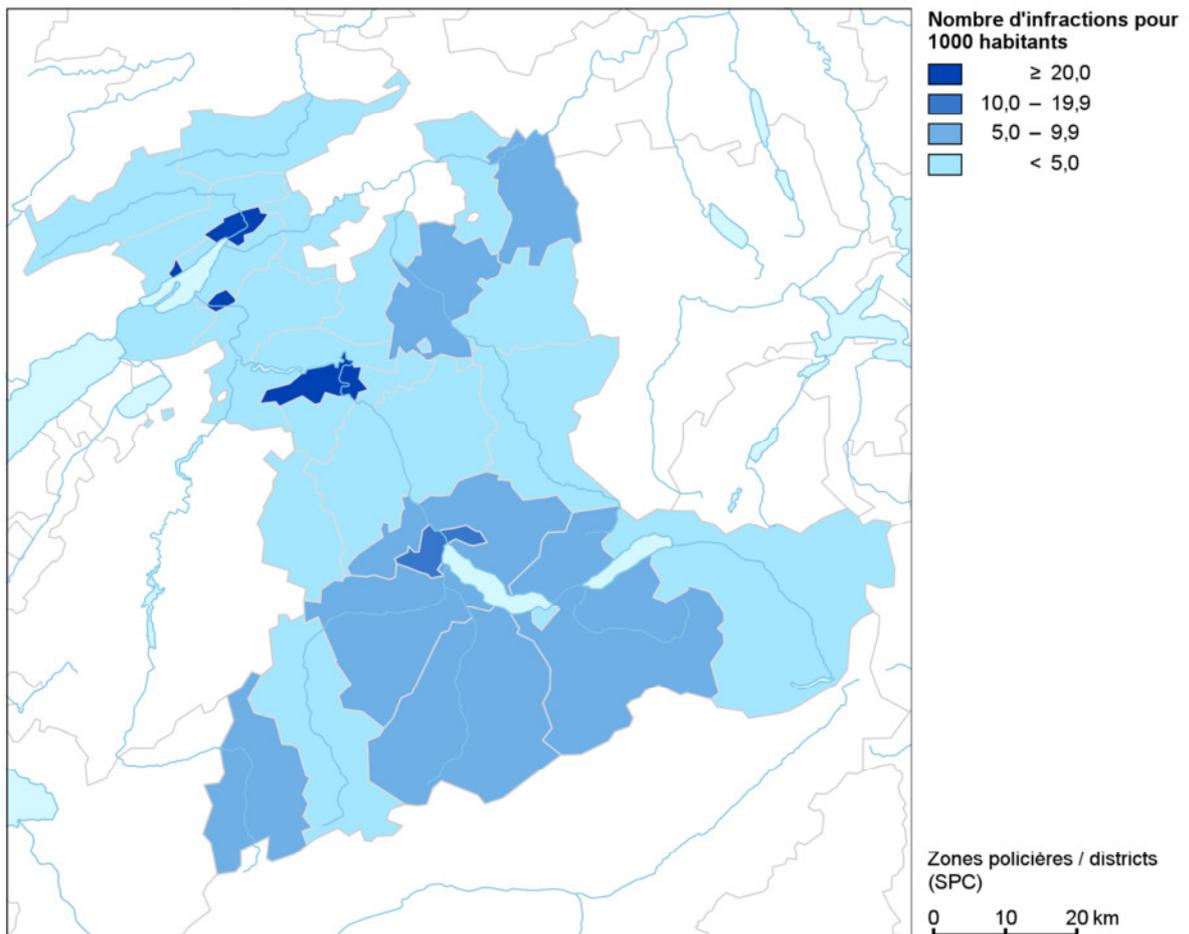
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

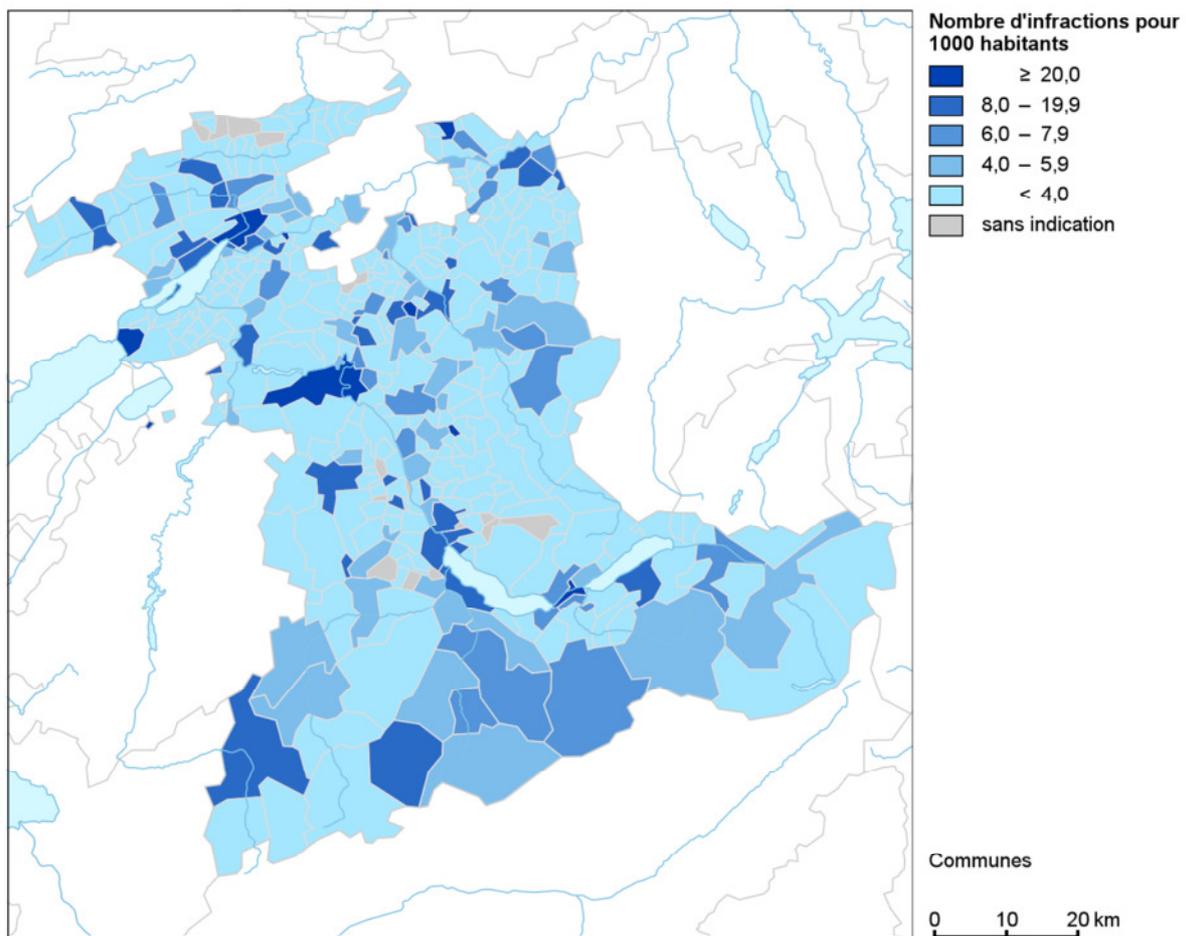
	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	6 967	123 466	56,4	7 359	124 381	59,2	6%
Biel	2 508	54 220	46,3	2 573	55 018	46,8	3%
Thun	980	44 466	22,0	730	44 793	16,4	-26%
Interlaken	340	33 018	10,3	300	33 130	9,1	-12%
Steffisburg	327	50 864	6,4	272	51 172	5,4	-17%
Konolfingen	240	57 755	4,2	263	57 695	4,6	10%
Burgdorf	308	45 208	6,8	260	45 634	5,7	-16%
Langenthal	326	42 035	7,8	259	42 085	6,2	-21%
Nidau	135	39 976	3,4	185	40 532	4,6	37%
Urtenen-Schönbühl	176	40 546	4,3	176	40 634	4,4	0%
Zollikofen	169	44 737	3,8	173	45 160	3,8	2%
Ostermundigen	137	35 532	3,9	171	35 579	4,8	25%
Lyss	113	34 162	3,3	162	34 366	4,7	43%
Köniz	203	39 138	5,2	147	39 688	3,7	-28%
Spiez	179	21 825	8,2	138	21 875	6,4	-23%
Wangen	127	27 113	4,7	117	27 331	4,3	-8%
Frutigen	154	18 715	8,2	114	18 793	6,1	-26%
Moutier	106	22 991	4,6	90	22 954	4,0	-15%
Belp	92	35 643	2,6	89	35 944	2,5	-3%
Büren	82	20 767	3,9	87	20 966	4,1	6%
Sumiswald	44	23 225	1,9	84	23 156	3,6	91%
Gstaad	61	8 852	6,9	83	8 740	9,5	36%
Langnau	93	24 290	3,8	78	24 293	3,2	-16%
St.-Imier	109	18 332	5,9	74	18 418	4,0	-32%
La Neuveville	46	10 216	4,5	48	10 296	4,7	4%
Meiringen	104	13 437	7,7	46	13 380	3,4	-56%
Erlach	31	10 984	2,8	37	11 107	3,3	19%
Laupen	37	14 651	2,5	36	14 719	2,4	-3%
Zweisimmen	36	8 099	4,4	32	8 070	4,0	-11%
Schwarzenburg	22	9 972	2,2	26	9 893	2,6	18%
Inconnu BE	0	s.i.	s.i.	1	s.i.	s.i.	s.i.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	6 967	123 466	56,4	7 359	124 381	59,2	6%
Biel/Bienne	2 495	50 455	49,5	2 572	51 203	50,2	3%
Thun	972	42 330	23,0	730	42 623	17,1	-25%
Köniz	203	38 261	5,3	144	38 823	3,7	-29%
Ostermundigen	72	15 159	4,7	123	15 438	8,0	71%
Steffisburg	129	15 369	8,4	165	15 431	10,7	28%
Burgdorf	180	15 253	11,8	150	15 374	9,8	-17%
Langenthal	200	15 117	13,2	155	14 938	10,4	-23%
Lyss	63	13 622	4,6	103	13 726	7,5	63%
Muri bei Bern	21	12 786	1,6	32	12 625	2,5	52%
Spiez	119	12 487	9,5	111	12 475	8,9	-7%
Worb	42	11 314	3,7	70	11 364	6,2	67%
Ittigen	60	10 764	5,6	81	10 946	7,4	35%
Münsingen	29	11 126	2,6	82	10 845	7,6	183%
Belp	30	9 880	3,0	36	10 221	3,5	20%
Zollikofen	36	9 690	3,7	33	9 831	3,4	-8%
Münchenbuchsee	43	9 753	4,4	44	9 788	4,5	2%
Langnau im Emmental	56	8 974	6,2	63	9 017	7,0	13%
Wohlen bei Bern	34	8 912	3,8	16	8 920	1,8	-53%
Moutier	39	7 539	5,2	26	7 466	3,5	-33%
Saanen	61	7 053	8,6	83	6 955	11,9	36%
Nidau	52	6 784	7,7	58	6 782	8,6	12%
Herzogenbuchsee	29	6 633	4,4	45	6 766	6,7	55%
Frutigen	69	6 700	10,3	27	6 718	4,0	-61%
Schwarzenburg	20	6 716	3,0	22	6 674	3,3	10%
Heimberg	92	6 151	15,0	30	6 297	4,8	-67%
Bolligen	11	6 083	1,8	12	6 076	2,0	9%
Uetendorf	43	5 926	7,3	22	5 980	3,7	-49%
Urtenen-Schönbühl	29	5 650	5,1	12	5 646	2,1	-59%
Kirchberg (BE)	28	5 526	5,1	21	5 579	3,8	-25%
Unterseen	36	5 522	6,5	43	5 492	7,8	19%
Interlaken	193	5 389	35,8	158	5 429	29,1	-18%
Sumiswald	10	5 051	2,0	24	5 027	4,8	140%
Neuenegg	16	4 871	3,3	10	4 874	2,1	-38%
Saint-Imier	48	4 752	10,1	45	4 771	9,4	-6%
Konolfingen	39	4 731	8,2	28	4 763	5,9	-28%
Huttwil	19	4 705	4,0	20	4 704	4,3	5%
Jegenstorf	24	4 689	5,1	29	4 693	6,2	21%
Vechigen	31	4 674	6,6	9	4 608	2,0	-71%
Lengnau (BE)	10	4 529	2,2	21	4 603	4,6	110%
Autres communes	1 602	419 843	s.i.	1 396	421 930	s.i.	-13%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

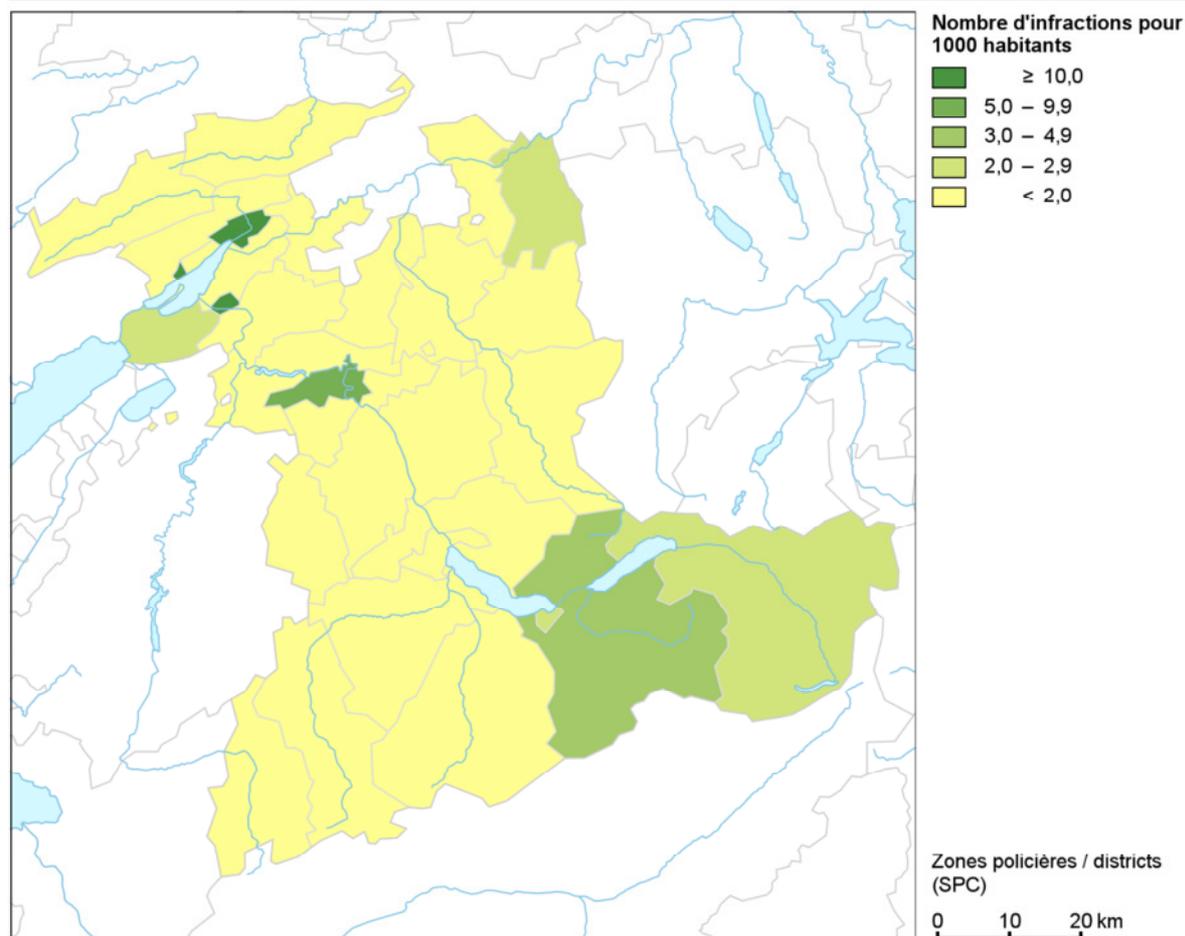
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

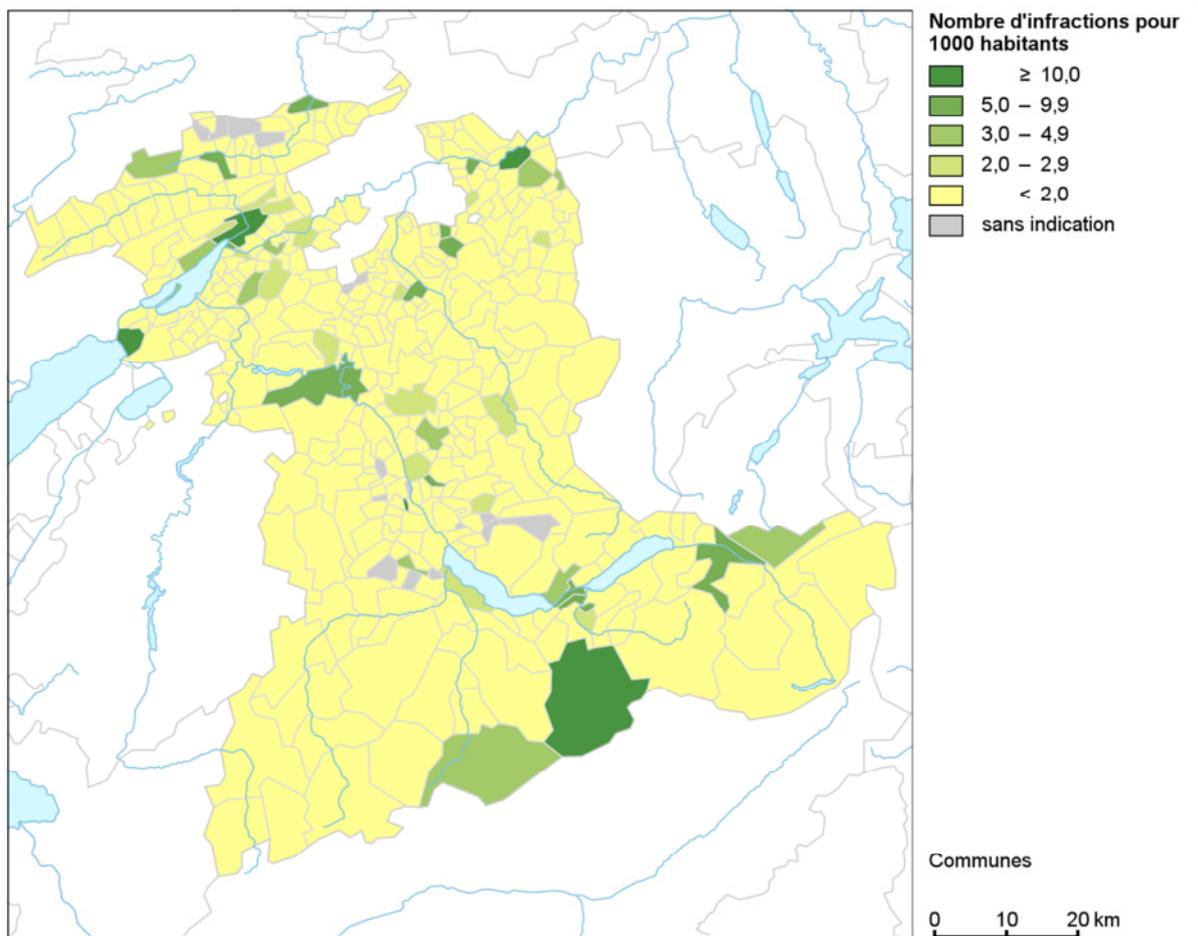
	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	937	123 466	7,6	917	124 381	7,4	-2%
Biel	842	54 220	15,5	786	55 018	14,3	-7%
Interlaken	90	33 018	2,7	130	33 130	3,9	44%
Langenthal	89	42 035	2,1	107	42 085	2,5	20%
Konolfingen	26	57 755	0,5	81	57 695	1,4	212%
Nidau	67	39 976	1,7	66	40 532	1,6	-1%
Lyss	20	34 162	0,6	55	34 366	1,6	175%
Thun	94	44 466	2,1	54	44 793	1,2	-43%
Spiez	18	21 825	0,8	39	21 875	1,8	117%
Meiringen	25	13 437	1,9	37	13 380	2,8	48%
Burgdorf	46	45 208	1,0	35	45 634	0,8	-24%
Moutier	29	22 991	1,3	33	22 954	1,5	14%
Urtenen-Schönbühl	39	40 546	1,0	29	40 634	0,7	-26%
St.-Imier	60	18 332	3,3	28	18 418	1,5	-53%
Zollikofen	26	44 737	0,6	27	45 160	0,6	4%
Erlach	20	10 984	1,8	26	11 107	2,3	30%
Büren	15	20 767	0,7	23	20 966	1,1	53%
Wangen	37	27 113	1,4	23	27 331	0,8	-38%
Köniz	42	39 138	1,1	21	39 688	0,5	-50%
Langnau	5	24 290	0,2	21	24 293	0,9	320%
Steffisburg	31	50 864	0,6	18	51 172	0,4	-42%
Ostermundigen	23	35 532	0,6	14	35 579	0,4	-39%
Belp	24	35 643	0,7	10	35 944	0,3	-58%
Gstaad	9	8 852	1,0	8	8 740	0,9	-11%
Frutigen	5	18 715	0,3	7	18 793	0,4	40%
Zweisimmen	3	8 099	0,4	5	8 070	0,6	67%
Laupen	6	14 651	0,4	4	14 719	0,3	-33%
Sumiswald	7	23 225	0,3	4	23 156	0,2	-43%
La Neuveville	8	10 216	0,8	1	10 296	0,1	-88%
Schwarzenburg	0	9 972	0,0	1	9 893	0,1	s.i.
Inconnu BE	5	s.i.	s.i.	0	s.i.	s.i.	-100%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	937	123 466	7,6	917	124 381	7,4	-2%
Biel/Bienne	842	50 455	16,7	780	51 203	15,2	-7%
Thun	94	42 330	2,2	52	42 623	1,2	-45%
Köniz	42	38 261	1,1	21	38 823	0,5	-50%
Ostermundigen	19	15 159	1,3	10	15 438	0,6	-47%
Steffisburg	17	15 369	1,1	12	15 431	0,8	-29%
Burgdorf	7	15 253	0,5	7	15 374	0,5	0%
Langenthal	46	15 117	3,0	51	14 938	3,4	11%
Lyss	14	13 622	1,0	38	13 726	2,8	171%
Muri bei Bern	0	12 786	0,0	3	12 625	0,2	s.i.
Spiez	13	12 487	1,0	36	12 475	2,9	177%
Worb	9	11 314	0,8	31	11 364	2,7	244%
Ittigen	5	10 764	0,5	8	10 946	0,7	60%
Münsingen	5	11 126	0,4	4	10 845	0,4	-20%
Belp	17	9 880	1,7	6	10 221	0,6	-65%
Zollikofen	6	9 690	0,6	6	9 831	0,6	0%
Münchenbuchsee	14	9 753	1,4	8	9 788	0,8	-43%
Langnau im Emmental	1	8 974	0,1	12	9 017	1,3	1 100%
Wohlen bei Bern	6	8 912	0,7	4	8 920	0,4	-33%
Moutier	14	7 539	1,9	14	7 466	1,9	0%
Saanen	9	7 053	1,3	8	6 955	1,2	-11%
Nidau	45	6 784	6,6	40	6 782	5,9	-11%
Herzogenbuchsee	3	6 633	0,5	4	6 766	0,6	33%
Frutigen	0	6 700	0,0	1	6 718	0,1	s.i.
Schwarzenburg	0	6 716	0,0	1	6 674	0,1	s.i.
Heimberg	5	6 151	0,8	0	6 297	0,0	-100%
Bolligen	0	6 083	0,0	2	6 076	0,3	s.i.
Uetendorf	5	5 926	0,8	0	5 980	0,0	-100%
Urtenen-Schönbühl	10	5 650	1,8	10	5 646	1,8	0%
Kirchberg (BE)	2	5 526	0,4	7	5 579	1,3	250%
Unterseen	26	5 522	4,7	17	5 492	3,1	-35%
Interlaken	23	5 389	4,3	52	5 429	9,6	126%
Sumiswald	0	5 051	0,0	0	5 027	0,0	0%
Neuenegg	0	4 871	0,0	1	4 874	0,2	s.i.
Saint-Imier	17	4 752	3,6	9	4 771	1,9	-47%
Konolfingen	2	4 731	0,4	22	4 763	4,6	1 000%
Huttwil	5	4 705	1,1	3	4 704	0,6	-40%
Jegenstorf	2	4 689	0,4	0	4 693	0,0	-100%
Vechigen	3	4 674	0,6	1	4 608	0,2	-67%
Lengnau (BE)	10	4 529	2,2	8	4 603	1,7	-20%
Autres communes	373	419 843	s.i.	404	421 930	s.i.	8%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

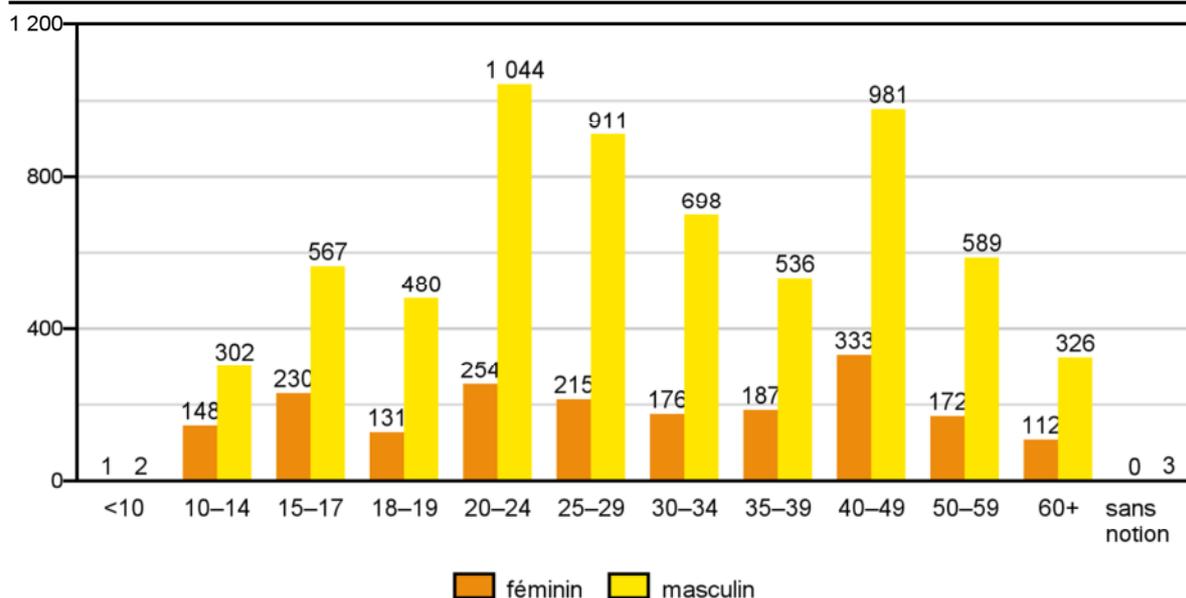
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2012

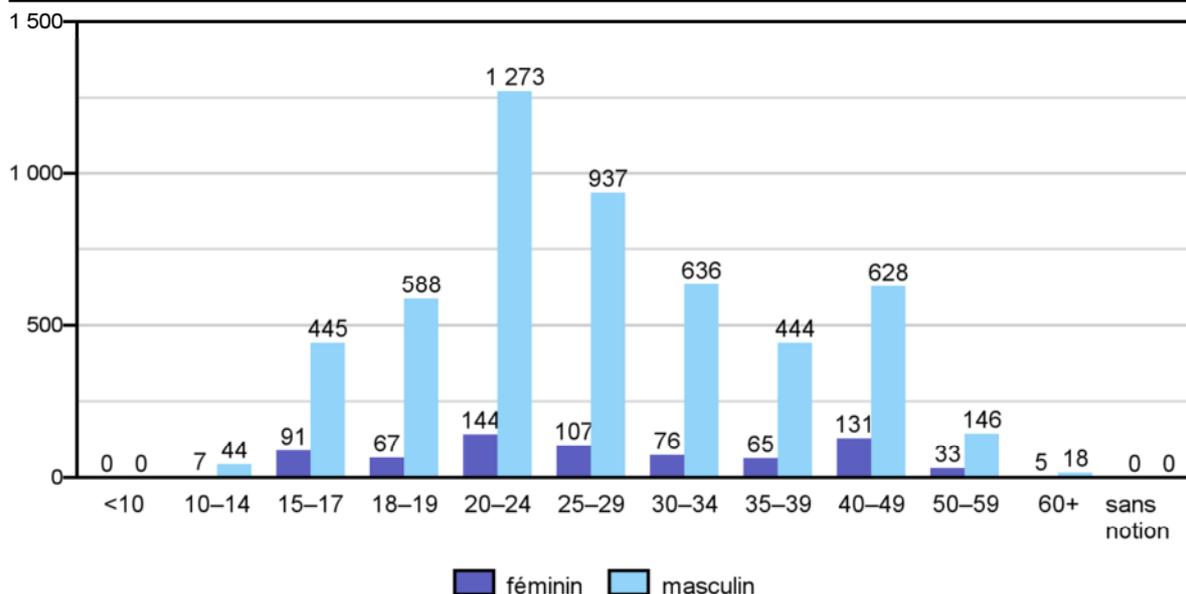
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2012

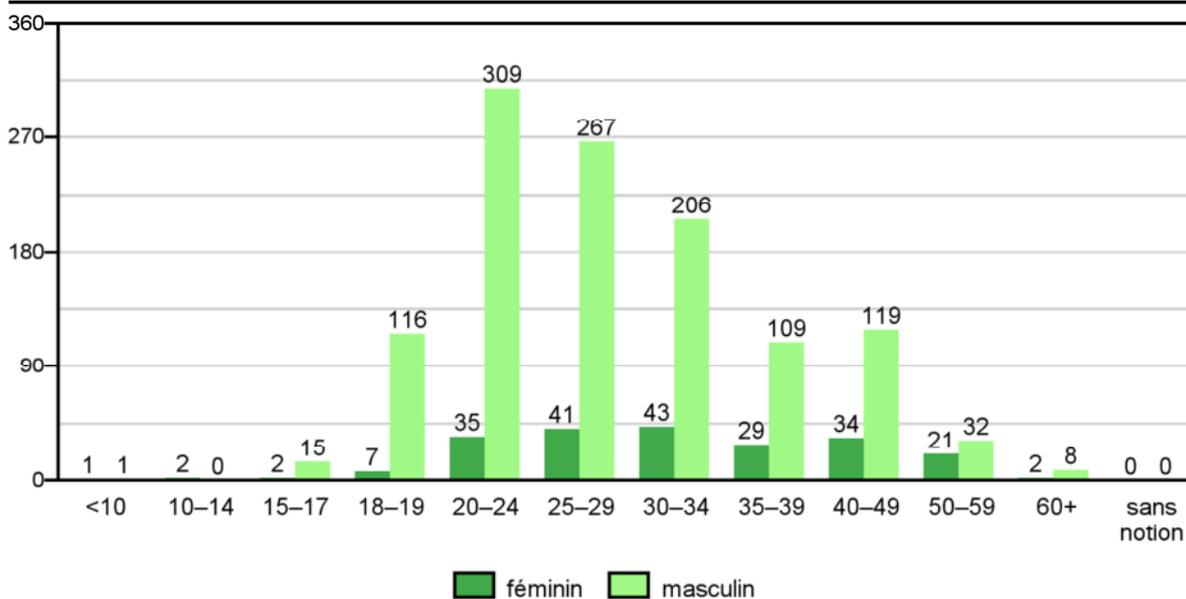
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2012

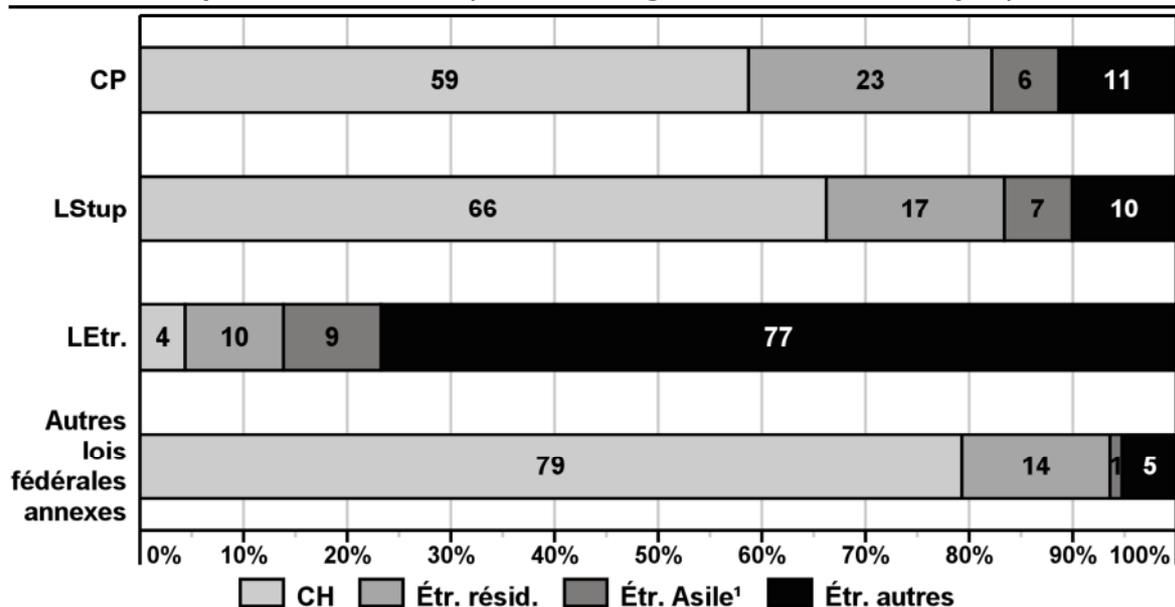
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹	Autres étrangers
Total	8 398	6 902	544	952
Suisse	4 932	4 932		
Total étrangers	3 466	1 970	544	952
Serbie/Monténégro	248	178	39	31
Italie	235	208	0	27
Allemagne	232	173	0	59
Roumanie	216	6	1	209
Tunisie	185	36	108	41
Turquie	168	152	10	6
Portugal	156	139	0	17
Algérie	153	21	46	86
Kosovo	142	116	12	14
Macédoine	101	93	1	7
Nigéria	87	26	24	37
Maroc	79	26	37	16
France	78	32	0	46
Sri Lanka	75	61	14	0
Bulgarie	71	4	0	67
Espagne	69	60	0	9
Brésil	60	57	0	3
Géorgie	60	0	47	13
Croatie	54	46	1	7
Bosnie et Herzégovine	53	46	3	4
Irak; Iraq	50	27	21	2
Congo (Brazzaville)	42	36	3	3
Pologne	34	15	0	19
Cameroun	34	27	3	4
Côte d'Ivoire	33	7	12	14
Angola	32	17	9	6
Guinée	31	12	9	10
République dominicaine	29	27	0	2
Iran	26	12	11	3

¹ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹	Autres étrangers
Russie	25	8	10	7
Gambie	25	6	10	9
Somalie	25	9	11	5
Erythrée	22	16	6	0
Libye	20	2	13	5
Syrie	20	7	11	2
Albanie	19	5	3	11
Lituanie	19	1	0	18
Thaïlande	19	19	0	0
Hongrie	18	6	0	12
Autriche	17	12	0	5
Royaume-Uni	16	11	0	5
Liban	16	15	0	1
Bélarus	14	0	10	4
Vietnam; Viêt Nam	14	14	0	0
Congo (Kinshasa)	13	6	4	3
Egypte	13	7	5	1
Chili	13	12	0	1
Pays-Bas	12	7	0	5
Sénégal	12	6	4	2
Moldova	11	2	2	7
Pakistan	11	10	0	1
Slovaquie	10	3	0	7
Kenya	10	9	1	0
Autres nationalités	239	117	43	79

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ²	Autres étrangers
Total	5 885	4 908	383	594
Suisse	3 895	3 895		
Total étrangers	1 990	1 013	383	594
Italie	171	162	0	9
Tunisie	155	19	88	48
Nigéria	144	9	49	86
Allemagne	127	92	0	35
Serbie/Monténégro	105	91	9	5
Portugal	101	88	0	13
Algérie	101	13	28	60
Turquie	82	75	5	2
Espagne	67	58	0	9
France	62	38	0	24
Albanie	53	3	0	50
Gambie	42	12	13	17
Maroc	40	5	26	9
Guinée	37	6	12	19
Macédoine	36	35	0	1
Roumanie	31	3	0	28
Kosovo	29	24	2	3
Côte d'Ivoire	29	2	7	20
Brésil	29	25	0	4
Géorgie	25	1	22	2
Irak; Iraq	24	9	13	2
République dominicaine	22	12	0	10
Sri Lanka	22	19	3	0
Bosnie et Herzégovine	21	17	3	1
Somalie	18	7	10	1
Guinée-Bissau	16	0	10	6
Ghana	14	1	8	5
Libye	14	1	8	5
Angola	13	8	1	4
Pologne	12	6	0	6
Croatie	12	11	0	1
Cameroun	12	10	2	0
Mali	12	1	3	8
Sénégal	12	5	3	4
Bélarus	11	0	8	3
Congo (Brazzaville)	11	5	3	3
Autriche	10	7	0	3
Sierra Leone	10	1	4	5
Autres nationalités	258	132	43	83

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

² Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ³	Autres étrangers
Total	1 399	194	131	1 074
Suisse	61	61		
Total étrangers	1 338	133	131	1 074
Nigéria	192	1	23	168
Algérie	116	2	9	105
Tunisie	87	0	19	68
Côte d'Ivoire	50	2	9	39
Kosovo	45	6	1	38
Allemagne	42	22	0	20
Turquie	37	19	2	16
Roumanie	36	2	0	34
Guinée	34	0	3	31
Gambie	33	0	8	25
Serbie/Monténégro	30	6	2	22
Irak; Iraq	29	4	5	20
Albanie	27	0	0	27
Erythrée	27	3	3	21
Maroc	26	0	7	19
Portugal	20	5	0	15
Pologne	19	1	0	18
Afghanistan	17	0	1	16
Italie	16	10	0	6
Cameroun	16	4	0	12
Sierra Leone	15	0	0	15
Géorgie	15	0	6	9
France	14	1	0	13
Espagne	14	2	0	12
Angola	14	0	0	14
Syrie	14	1	2	11
Mali	12	1	2	9
Sénégal	12	1	1	10
Somalie	12	1	3	8
Guinée-Bissau	11	0	3	8
Mongolie	11	1	2	8
Ghana	10	0	2	8
Soudan	10	0	1	9
Togo	10	2	1	7
Autres nationalités	265	36	16	213

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

³ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	768	206	113	40	79	44	1 250
Suisses	547	153	79	30	53	31	893
Étrangers	221	53	34	10	26	13	357
résidents	159	42	20	9	18	9	257
asile	33	8	3	0	3	2	49
autres	29	3	11	1	5	2	51
Total adultes	3 892	1 586	659	335	514	162	7 148
Suisses	2 152	971	348	196	280	92	4 039
Étrangers	1 740	615	311	139	234	70	3 109
résidents	905	377	178	87	135	31	1 713
asile	270	88	45	17	51	24	495
autres	565	150	88	35	48	15	901

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	285	217	44	27	12	2	587
Suisses	224	180	37	23	8	0	472
Étrangers	61	37	7	4	4	2	115
résidents	49	27	7	3	2	1	89
asile	8	8	0	1	2	1	20
autres	4	2	0	0	0	0	6
Total adultes	1 977	1 962	640	286	331	102	5 298
Suisses	1 182	1 351	425	189	205	71	3 423
Étrangers	795	611	215	97	126	31	1 875
résidents	362	329	93	52	67	21	924
asile	160	97	44	20	36	6	363
autres	273	185	78	25	23	4	588

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	16	5	0	0	0	0	21
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	16	5	0	0	0	0	21
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	3	0	0	0	0	0	3
autres	13	5	0	0	0	0	18
Total adultes	867	303	99	51	44	14	1 378
Suisses	57	2	2	0	0	0	61
Étrangers	810	301	97	51	44	14	1 317
résidents	106	21	4	2	0	0	133
asile	88	22	6	4	6	2	128
autres	616	258	87	45	38	12	1 056

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	14 144	1 697	512	225	323	17

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

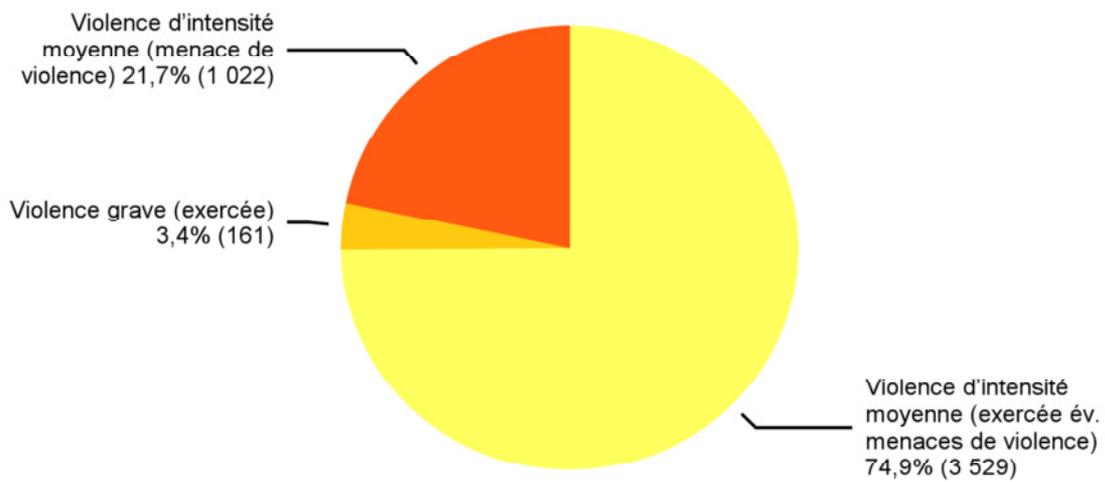
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	4 535	85,5%	4 712	84,5%	4%
Violence grave (exercée)	127	91,3%	161	82,6%	27%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	18	88,9%	12	100,0%	-33%
Homicides avec arme à feu	8	87,5%	7	100,0%	-13%
Homicides avec arme coupante/tranchante	8	100,0%	4	100,0%	-50%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Homicides avec violence physique	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Homicides autre instrument	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides sans notion/inconnu	1	0,0%	0	s.i.	-100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	53	90,6%	78	82,1%	47%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	8	87,5%	16	81,3%	100%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	5	80,0%	3	33,3%	-40%
Lés. corp. graves avec violence physique	35	94,3%	49	85,7%	40%
Lés. corp. graves autre instrument	2	100,0%	6	83,3%	200%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	3	66,7%	3	66,7%	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol (Art. 190)	56	92,9%	70	81,4%	25%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	s.i.	1	0,0%	s.i.
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 375	83,4%	3 529	82,9%	5%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	749	78,2%	775	78,7%	3%
Voies de fait (Art. 126)	1 383	89,7%	1 311	89,2%	-5%
Participation à rixe (Art. 133)	133	99,2%	112	98,2%	-16%
Participation à agression (Art. 134)	142	73,9%	187	84,0%	32%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	276	34,8%	295	32,5%	7%
Contrainte (Art. 181)	204	91,2%	273	89,7%	34%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	32	87,5%	37	73,0%	16%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	59	86,4%	47	87,2%	-20%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	397	98,0%	492	95,3%	24%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 033	91,6%	1 022	90,5%	-1%
Menaces (Art. 180)	1 007	91,7%	996	91,7%	-1%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	26	88,5%	26	46,2%	0%

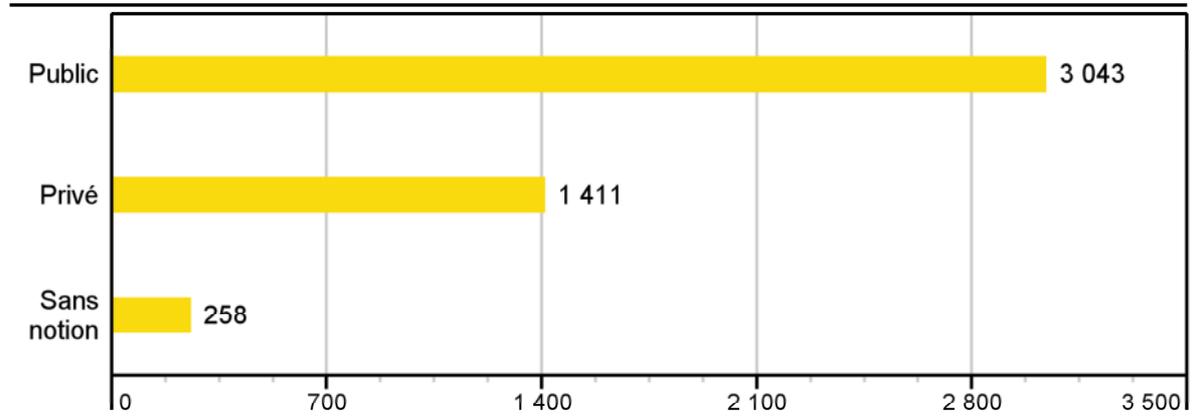
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2012

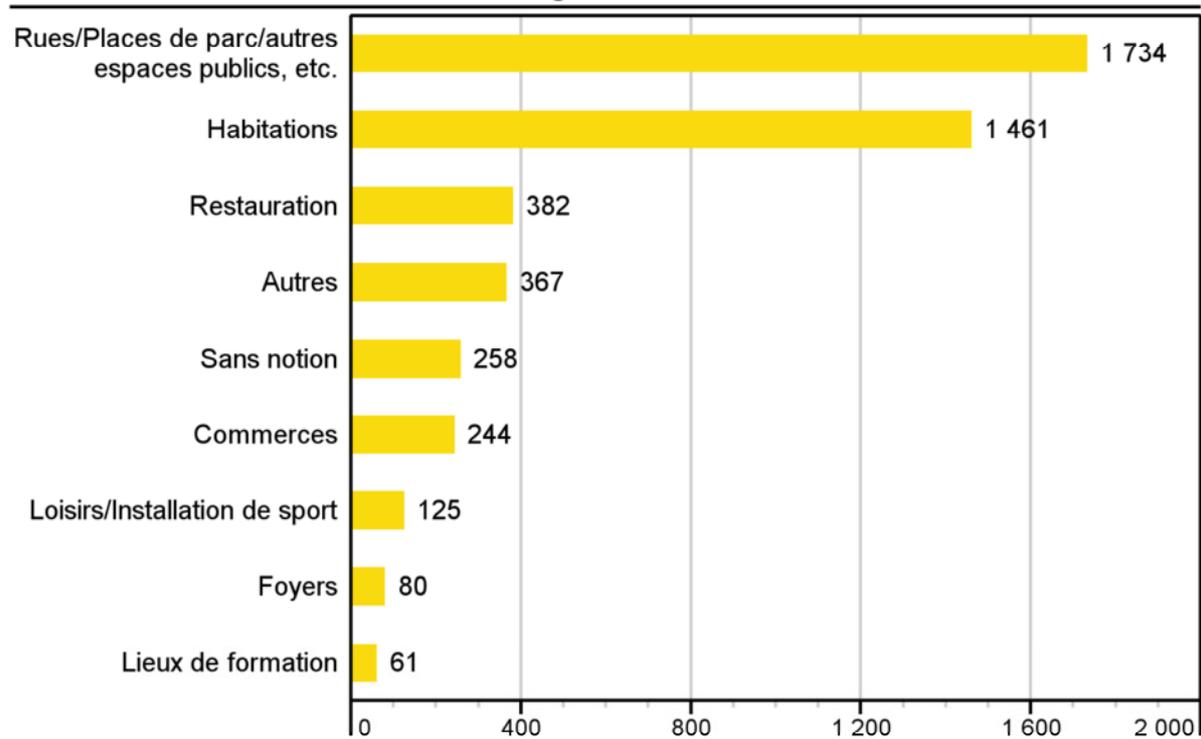
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

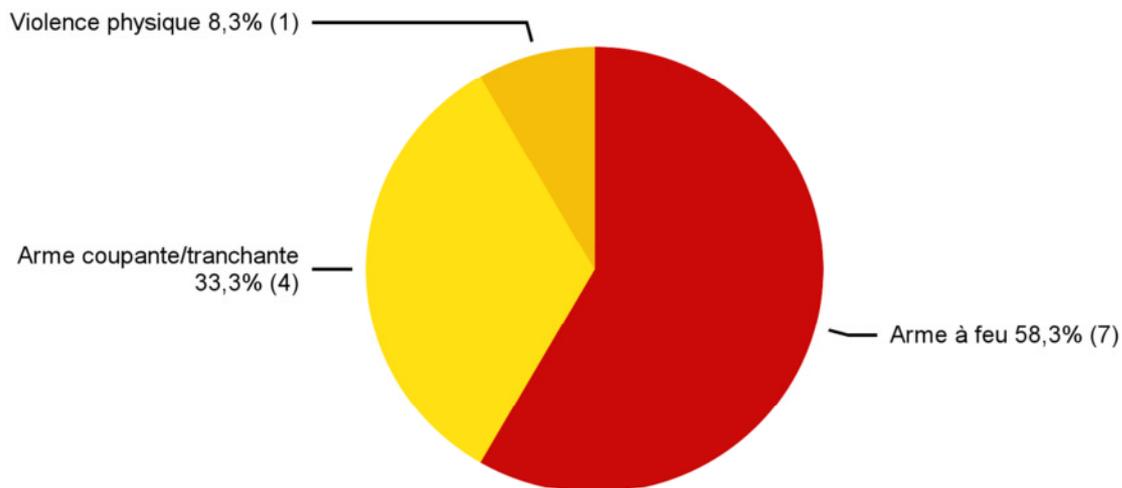
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2012

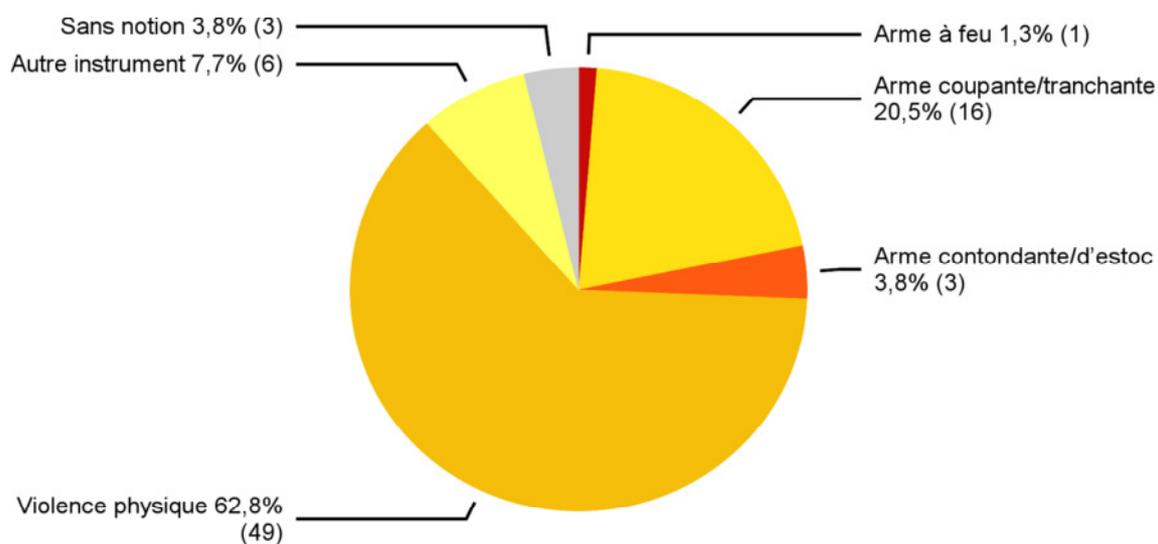
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	2 762	274	613	1 874	2 313	1 094	876
Violence grave (exercée)	145	13	52	80	135	63	46
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	12	0	2	10	11	6	5
Homicides arme à feu	5	0	1	4	5	2	2
Homicides arme coupante/tranchante	6	0	0	6	5	4	3
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	1	0	1	0	1	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	77	11	36	30	68	27	21
Lés. corp. grav. arme à feu	2	0	0	2	2	2	2
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	15	5	4	6	14	8	5
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	1	1	1
Lés. corp. grav. violence physique	49	6	25	18	42	14	11
Lés. corp. graves autre instrument	9	0	6	3	8	1	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	1	1
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	58	3	15	40	58	30	20
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 338	234	554	1 549	1 948	939	746
Lésions corporelles simples (Art. 123)	635	78	185	372	552	279	225
Voies de fait (Art. 126)	1 121	80	206	835	901	461	391
Participation à rixe (Art. 133)	110	8	45	57	101	48	38
Participation à agression (Art. 134)	147	50	71	26	142	56	50
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	127	43	46	38	117	55	44
Contrainte (Art. 181)	238	15	48	175	198	91	77
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	39	1	7	31	32	12	8
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	42	6	8	28	42	16	13
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	384	18	105	260	335	153	84
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	878	65	146	667	759	383	321
Menaces (Art. 180)	869	65	146	658	753	379	319
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	16	1	3	12	12	9	7

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		
		<18	18–24	>24	M	F	Pers. mor.
Total infractions de violence	3 507	353	692	2 396	2 036	1 405	66
Violence grave (exercée)	151	23	46	82	67	84	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	12	1	1	10	7	5	0
Homicides avec arme à feu	7	0	1	6	4	3	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	4	0	0	4	3	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	1	1	0	0	0	1	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	72	6	25	41	59	13	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	17	1	8	8	14	3	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	3	0	0	3	3	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	42	2	15	25	35	7	0
Lés. corp. graves autre instrument	6	2	2	2	4	2	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	3	1	0	2	2	1	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	67	17	20	30	0	67	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	1	0	0	1	1	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 905	301	610	1 952	1 737	1 126	42
Lésions corporelles simples (Art. 123)	762	78	211	473	509	253	0
Voies de fait (Art. 126)	1 259	135	241	881	601	656	2
Participation à rixe (Art. 133)	32	2	14	16	32	0	0
Participation à agression (Art. 134)	111	16	55	40	105	6	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	360	67	93	173	238	95	27
Contrainte (Art. 181)	244	16	53	171	98	142	4
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	37	4	10	23	15	22	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	46	16	12	18	3	43	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	437	0	36	391	355	72	10
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 058	88	170	773	487	544	27
Menaces (Art. 180)	1 037	88	170	758	477	539	21
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	31	3	1	21	17	8	6

© Office fédéral de la statistique (OFS)

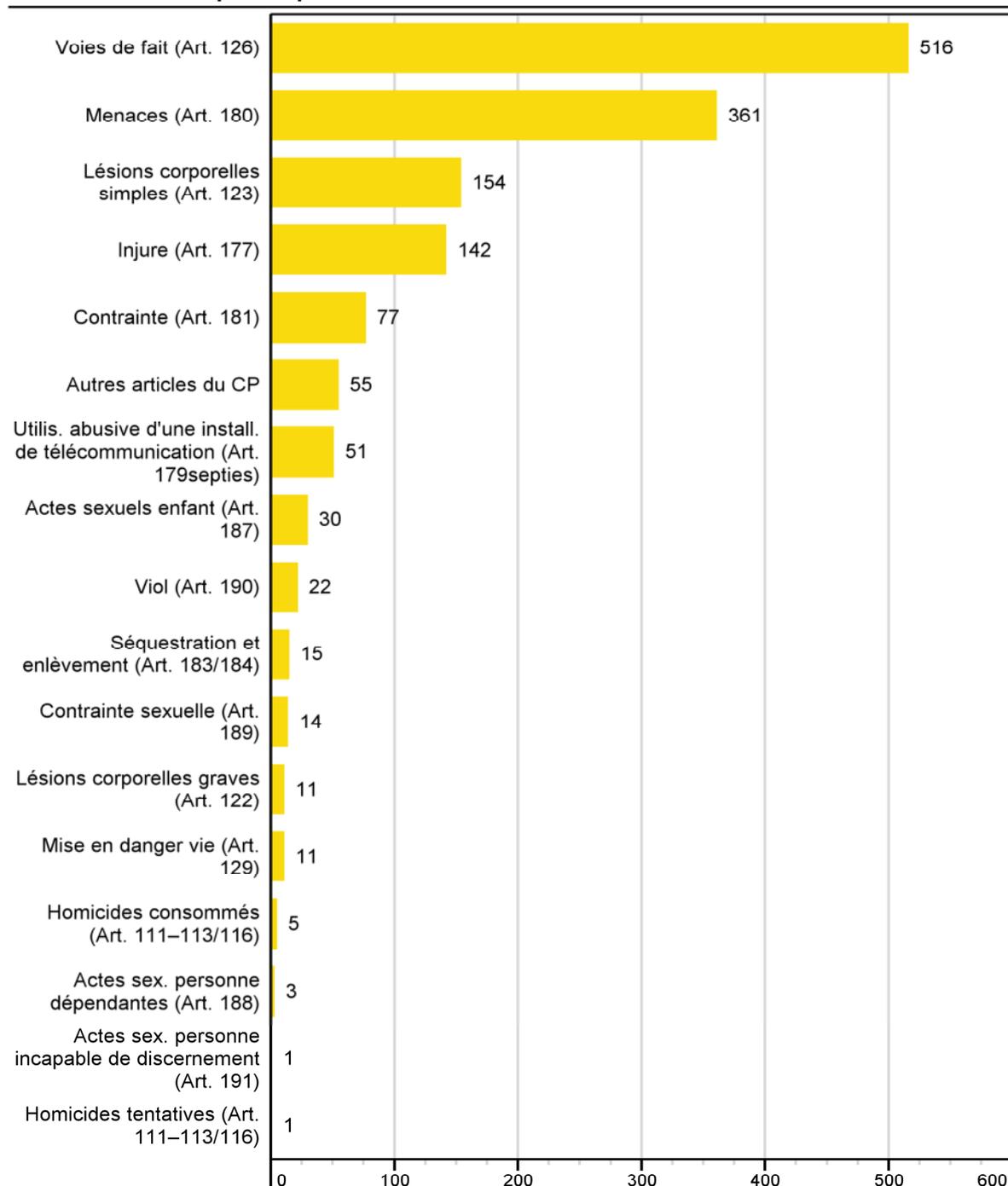
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2010	2011	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestiques	1 571	1 469	-6%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	5	150%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	1	-75%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	11	83%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	160	154	-4%
Voies de fait (Art. 126)	561	516	-8%
Mise en danger vie (Art. 129)	14	11	-21%
Injure (Art. 177)	162	142	-12%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	44	51	16%
Menaces (Art. 180)	417	361	-13%
Contrainte (Art. 181)	68	77	13%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	14	15	7%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	20	30	50%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	3	s.i.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	25	14	-44%
Viol (Art. 190)	24	22	-8%
AOS ⁴ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	1	-50%
Autres articles du CP ⁵	48	55	15%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 32% de ces infractions.

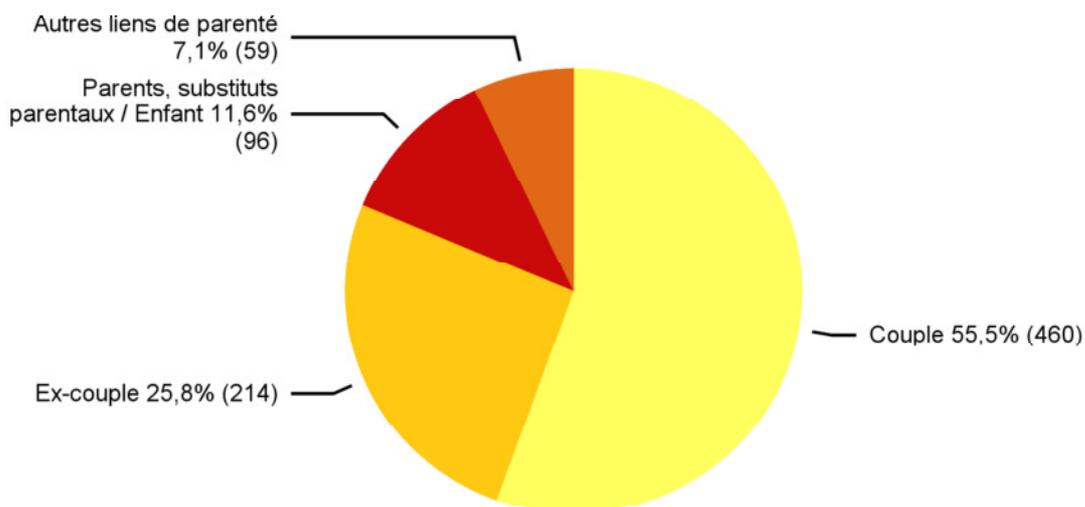
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁴ Actes d'ordre sexuel

⁵ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

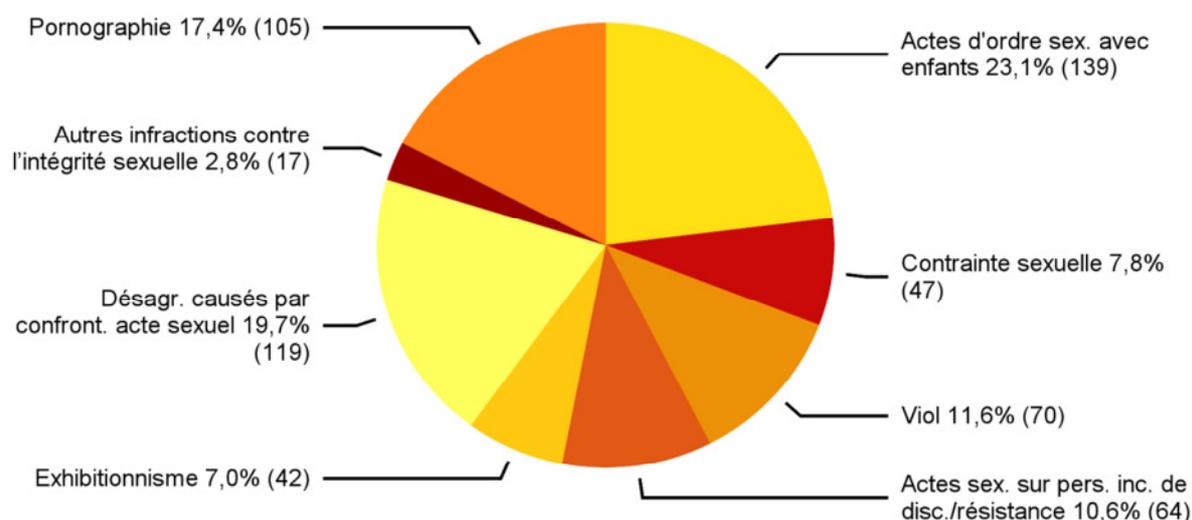
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison de la relation entre le prévenu et le lésé. Pour pouvoir illustrer toutes les formes de relations, une personne peut être indiquée sous plusieurs formes de relation et peut ainsi apparaître plusieurs fois (par ex: violence domestique envers le conjoint et les enfants).

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	499	82,0%	603	82,3%	21%
AOS avec enfants (Art. 187)	110	90,0%	139	94,2%	26%
Conainte sexuelle (Art. 189)	59	86,4%	47	87,2%	-20%
Viol (Art. 190)	56	92,9%	70	81,4%	25%
AOS ⁶ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	12	100,0%	64	95,3%	433%
Exhibitionnisme (Art. 194)	55	49,1%	42	40,5%	-24%
Pornographie (Art. 197)	104	92,3%	105	97,1%	1%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	99	68,7%	119	58,8%	20%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	4	100,0%	17	100,0%	325%

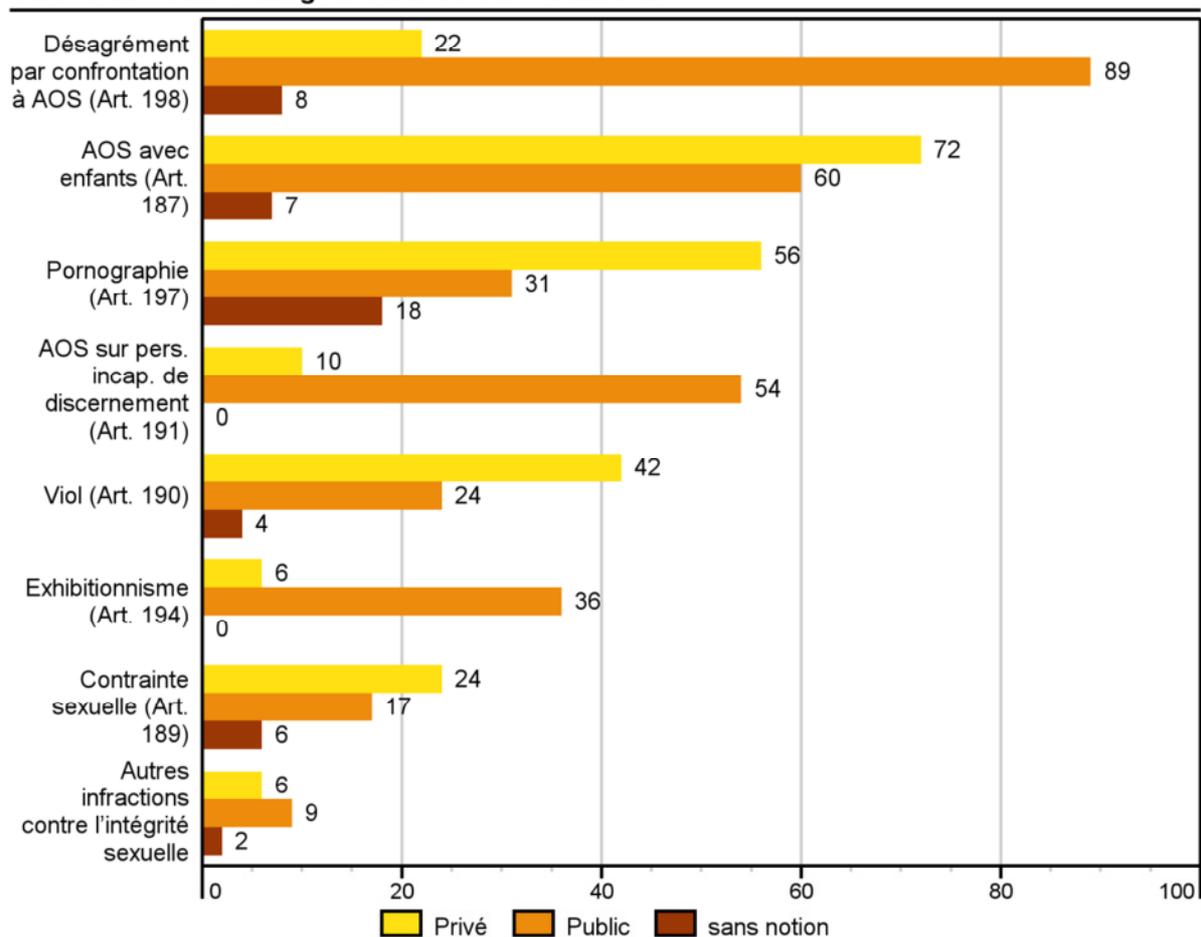
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

⁶ Actes d'ordre sexuel

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

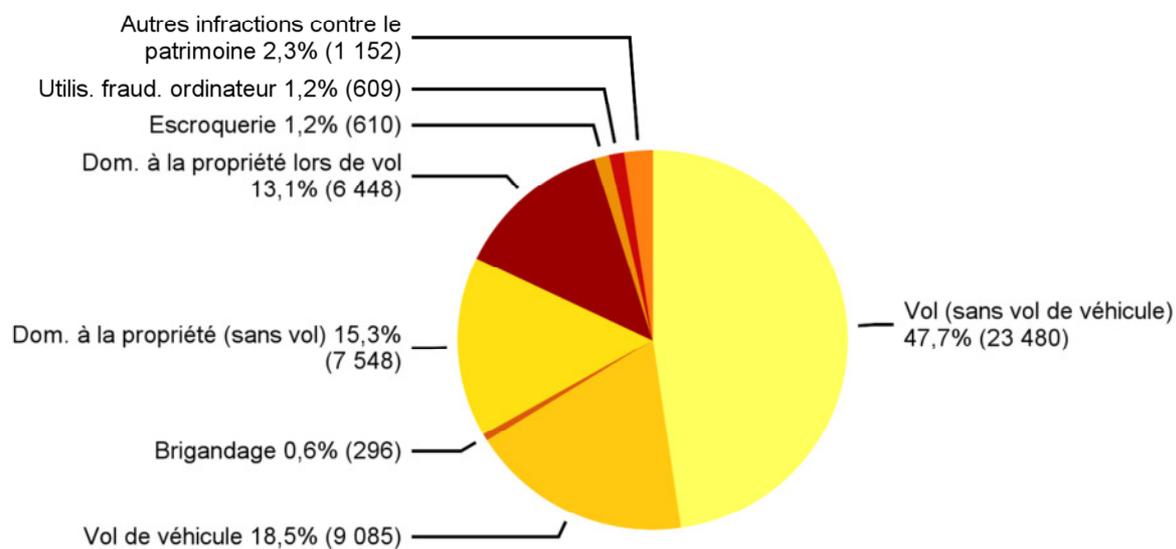
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	46 778	17,2%	49 228	14,7%	5%
Appropriation illégitime (Art. 137)	10	50,0%	224	16,5%	2 140%
Abus de confiance (Art. 138)	168	82,7%	138	92,8%	-18%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 617	21,5%	23 480	18,2%	14%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	8 777	3,2%	9 085	2,3%	4%
Brigandage (Art. 140)	276	34,8%	296	32,4%	7%
Soustraction de chose (Art. 141)	52	90,4%	95	68,4%	83%
Soustraction de données (Art. 143)	27	40,7%	214	6,5%	693%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	19	10,5%	20	10,0%	5%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	8 920	14,3%	7 548	11,4%	-15%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 308	12,3%	6 448	10,9%	2%
Escroquerie (Art. 146)	667	69,0%	610	63,0%	-9%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	460	22,4%	609	13,8%	32%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	34	79,4%	47	89,4%	38%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	26	84,6%	20	70,0%	-23%
Extorsion et chantage (Art. 156)	26	88,5%	26	46,2%	0%
Gestion déloyale (Art. 158)	16	62,5%	16	93,8%	0%
Détournement de salaire (Art. 159)	48	93,8%	84	97,6%	75%
Recel (Art. 160)	152	97,4%	137	95,6%	-10%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	19	84,2%	15	100,0%	-21%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	110	100,0%	52	100,0%	-53%
Autres infractions contre le patrimoine	46	80,4%	64	71,9%	39%

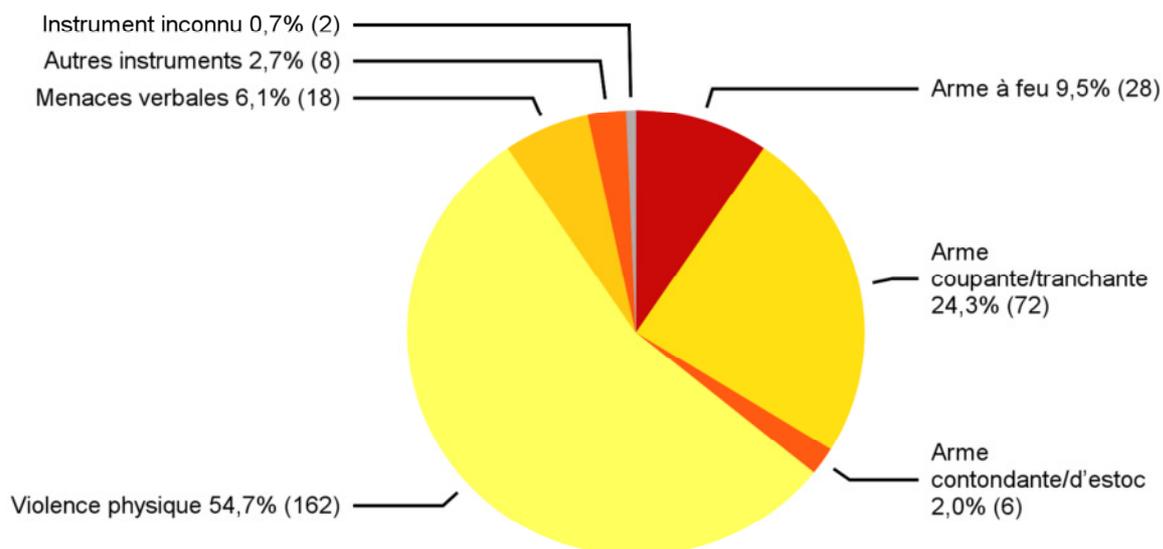
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	276	34,8%	296	32,4%	7%
Arme à feu	60	50,0%	28	50,0%	-53%
Arme coupante / tranchante	42	33,3%	72	41,7%	71%
Arme contondante / d'estoc	9	11,1%	6	66,7%	-33%
Violence physique	123	31,7%	162	24,1%	32%
Menaces verbales	24	29,2%	18	44,4%	-25%
Autres instruments	15	26,7%	8	12,5%	-47%
Instrument inconnu	3	33,3%	2	0,0%	-33%

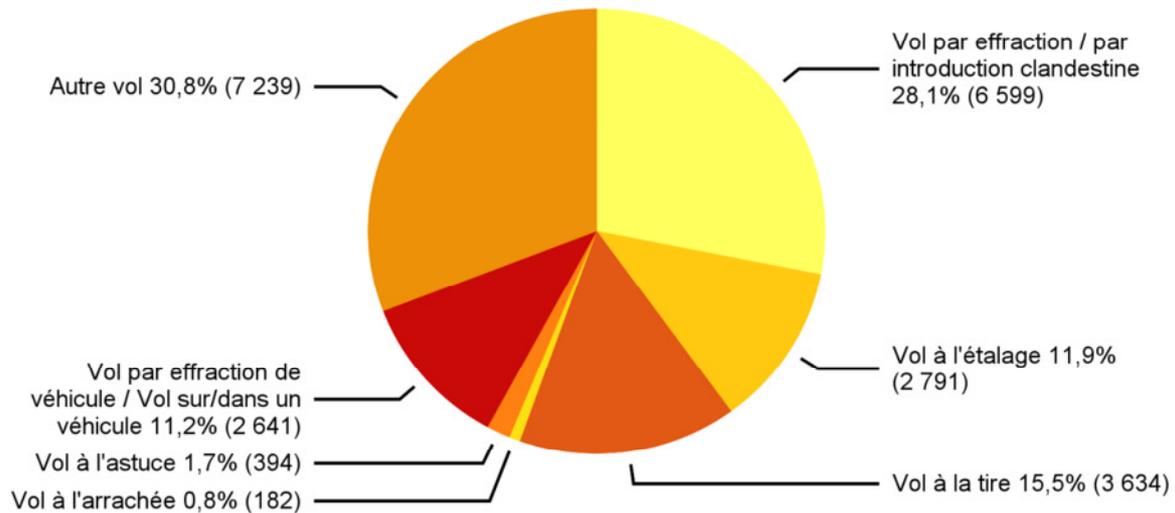
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols (sans vols de véhicule)	20 617	21,5%	23 480	18,2%	14%
Vol sans spécification	6 895	10,9%	7 238	8,8%	5%
Vol par effraction	5 041	13,7%	5 582	12,2%	11%
Vol par introduction clandestine	864	17,7%	1 017	10,9%	18%
Vol à l'étalage	2 847	88,9%	2 791	88,4%	-2%
Vol à l'arrachée	108	14,8%	182	14,3%	69%
Vol à la tire	2 440	3,3%	3 634	2,5%	49%
Vol à l'astuce	379	23,7%	394	24,4%	4%
Vol par effraction de véhicule	1 033	3,8%	1 331	4,7%	29%
Vol sur/dans un véhicule	1 010	7,0%	1 310	6,9%	30%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	s.i.	1	100,0%	s.i.

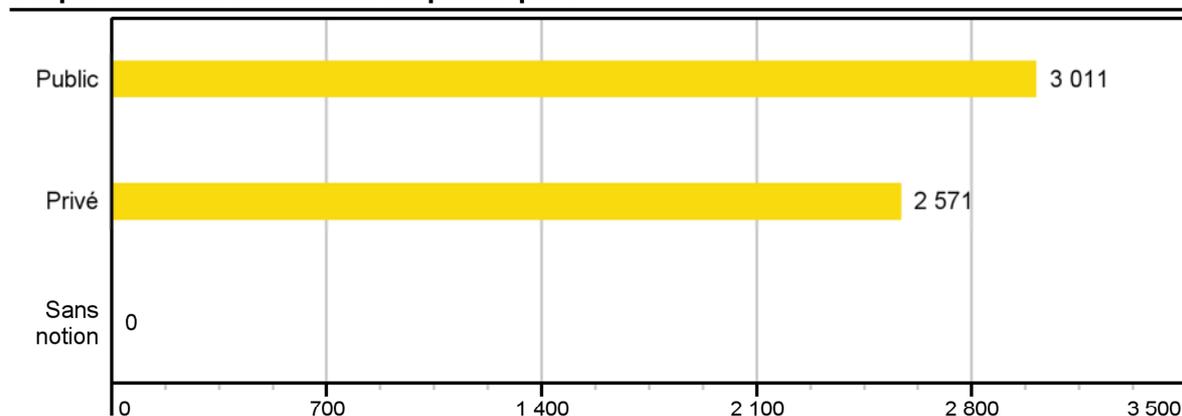
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

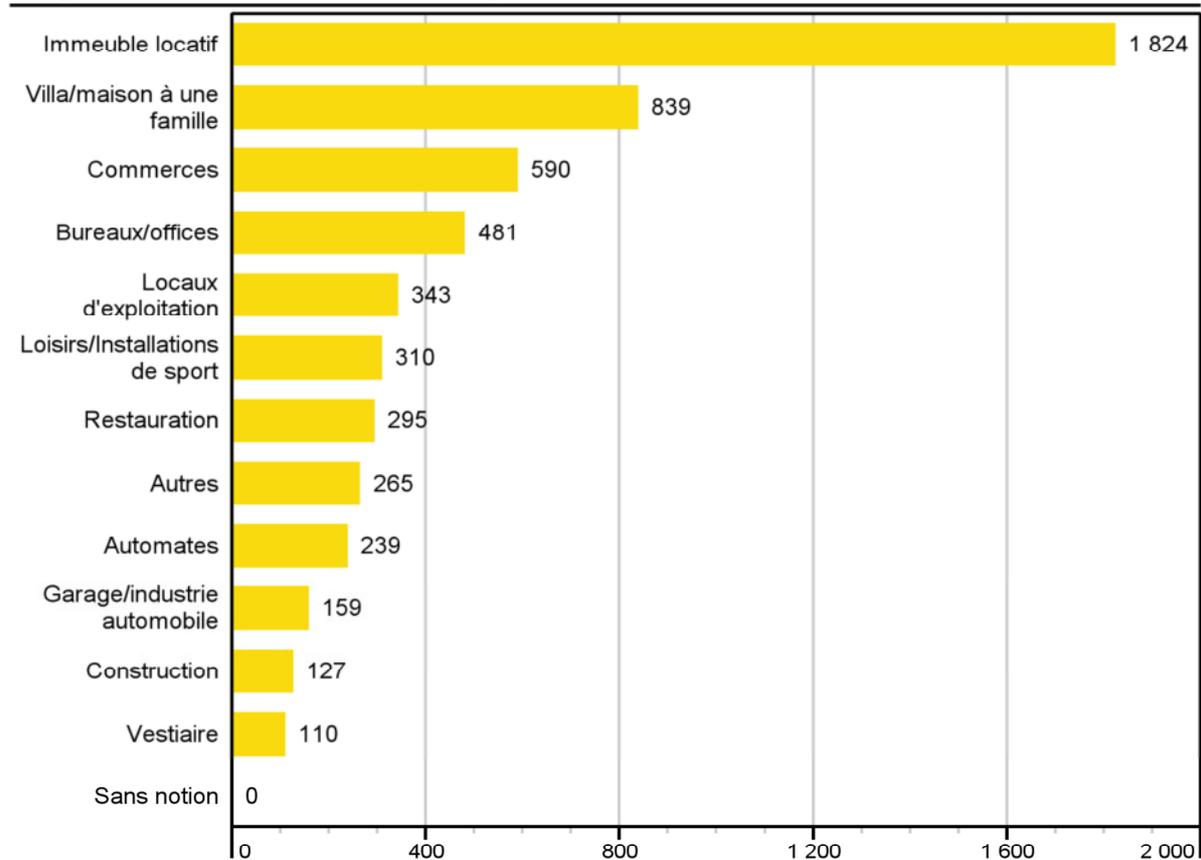
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

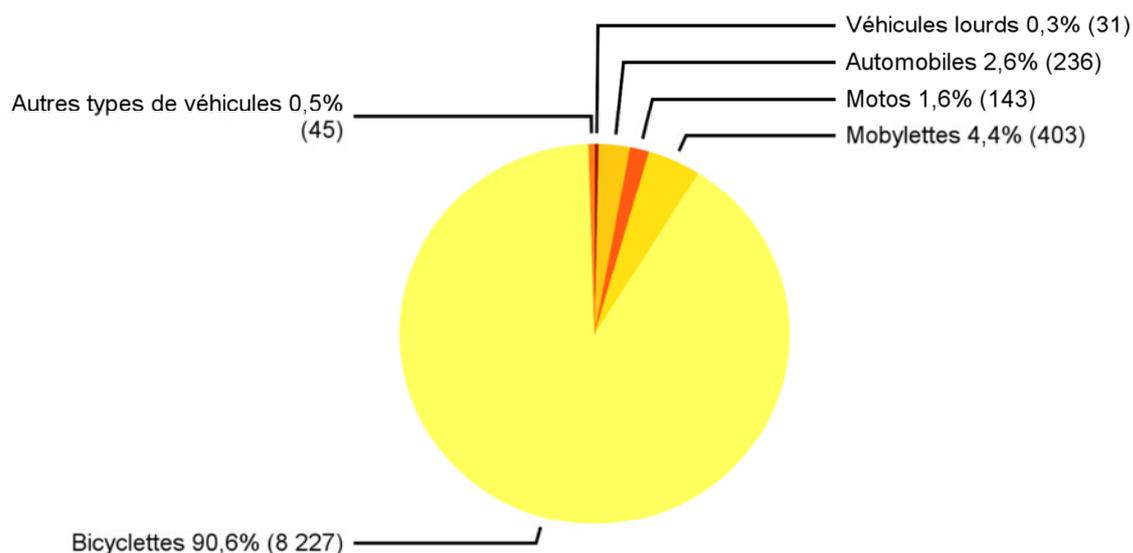
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules	8 777	3,2%	9 085	2,3%	4%
Véhicules lourds	27	11,1%	31	9,7%	15%
Automobiles	272	37,9%	236	33,9%	-13%
Motos	177	14,7%	143	11,9%	-19%
Mobylettes	509	7,3%	403	6,7%	-21%
Bicyclettes	7 742	1,4%	8 227	1,0%	6%
Autres véhicules	50	10,0%	45	8,9%	-10%

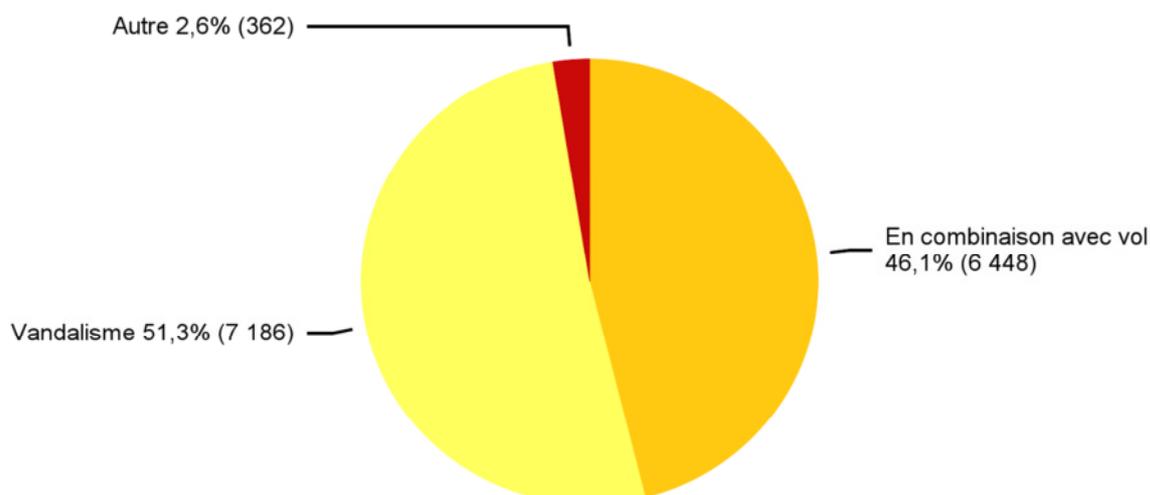
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

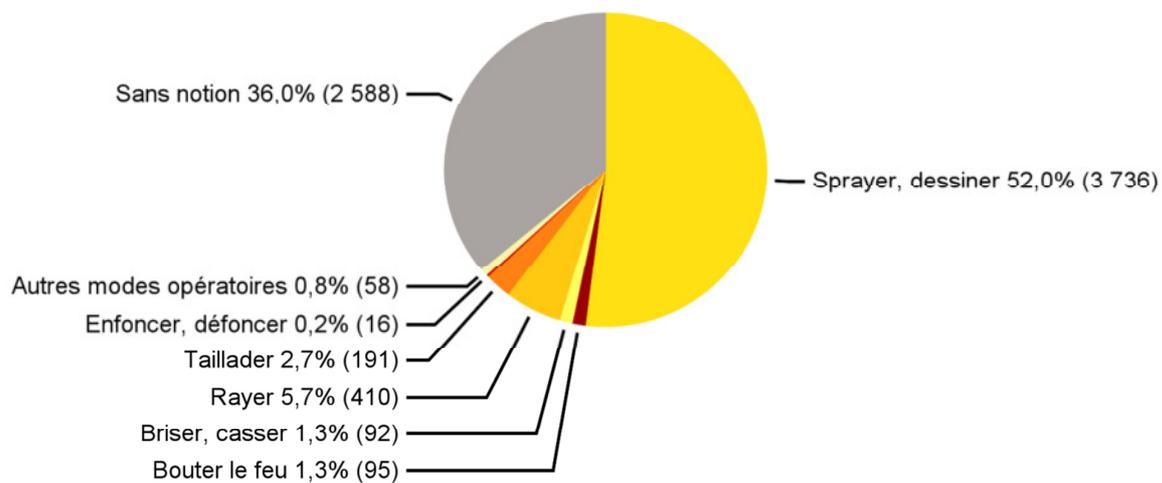
	2010		2011		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	15 228	13,5%	13 996	11,1%	-8%
En combinaison avec vol	6 308	12,3%	6 448	10,9%	2%
Vandalisme	8 557	13,0%	7 186	10,2%	-16%
Autre	363	46,6%	362	35,4%	-0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 13.2.2012

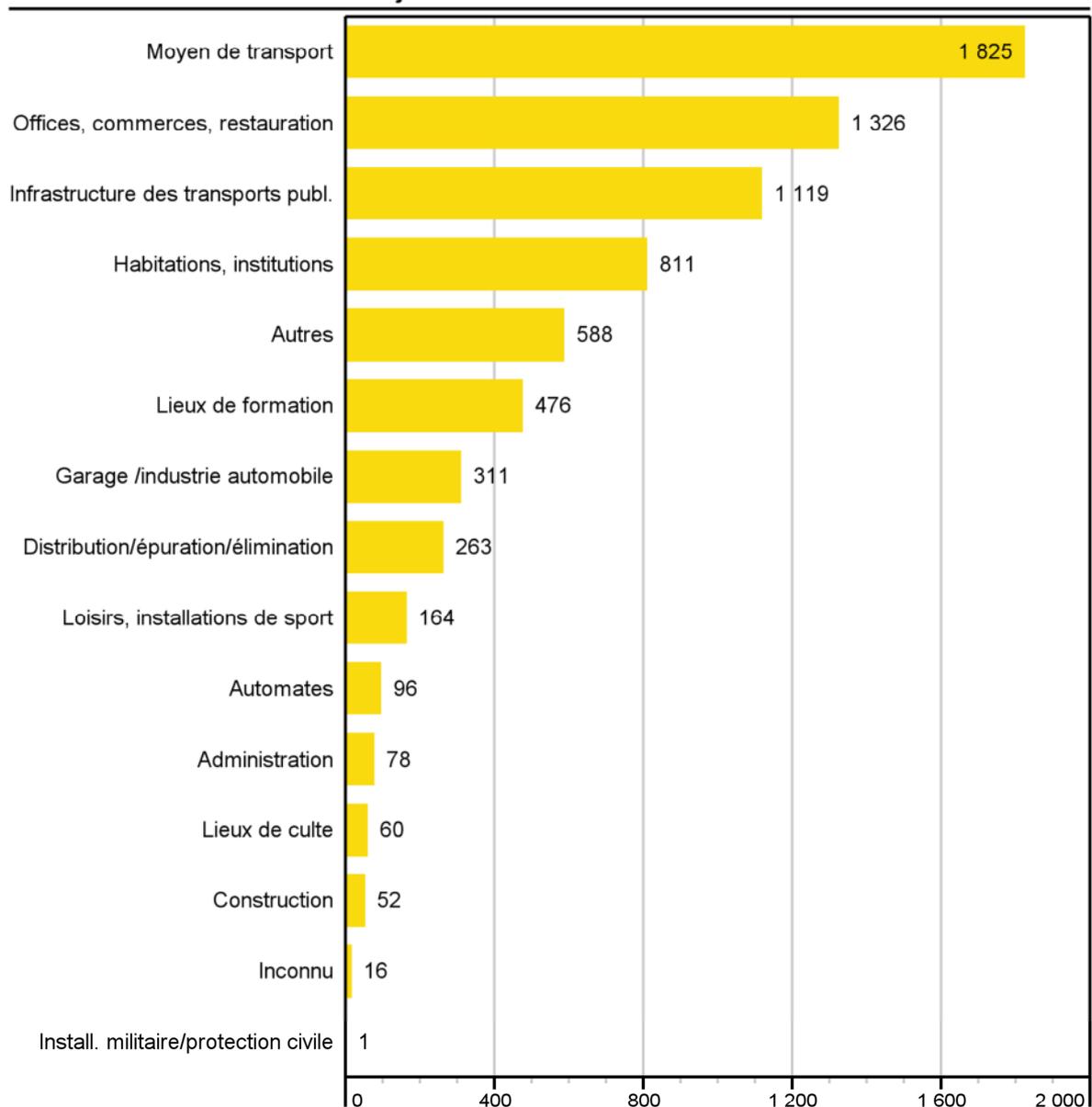
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

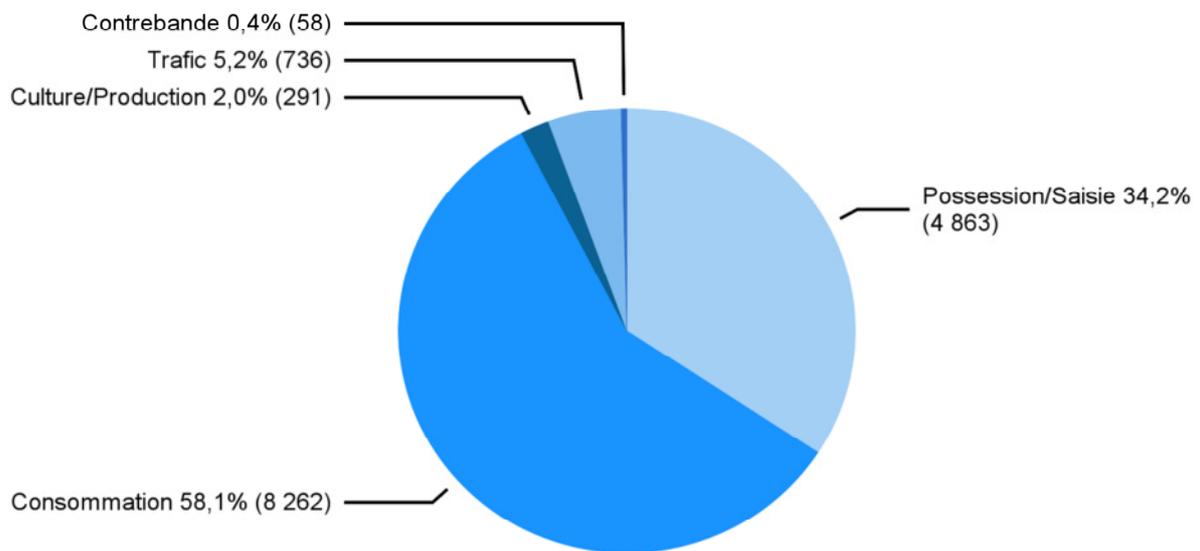
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LStup	14 252	98,1%	14 210	97,9%	-0%
Total possession/saisie	4 720	94,7%	4 863	94,9%	3%
Possession/saisie contravention	4 224	94,3%	4 368	94,5%	3%
Possession/saisie délit	435	98,2%	436	98,4%	0%
Possession/saisie crime	61	98,4%	59	93,2%	-3%
Total consommation	8 227	99,9%	8 262	99,5%	0%
Total culture/production	298	99,7%	291	98,6%	-2%
Culture/production contravention	187	100,0%	185	99,5%	-1%
Culture / production délit	82	98,8%	98	96,9%	20%
Culture / production crime	29	100,0%	8	100,0%	-72%
Total trafic	953	99,6%	736	99,5%	-23%
Trafic délit	722	99,6%	614	99,5%	-15%
Trafic crime	231	99,6%	122	99,2%	-47%
Total contrebande	54	100,0%	58	96,6%	7%
Importation, exportation, transit délit	35	100,0%	51	96,1%	46%
Importation, exportation, transit crime	19	100,0%	7	100,0%	-63%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

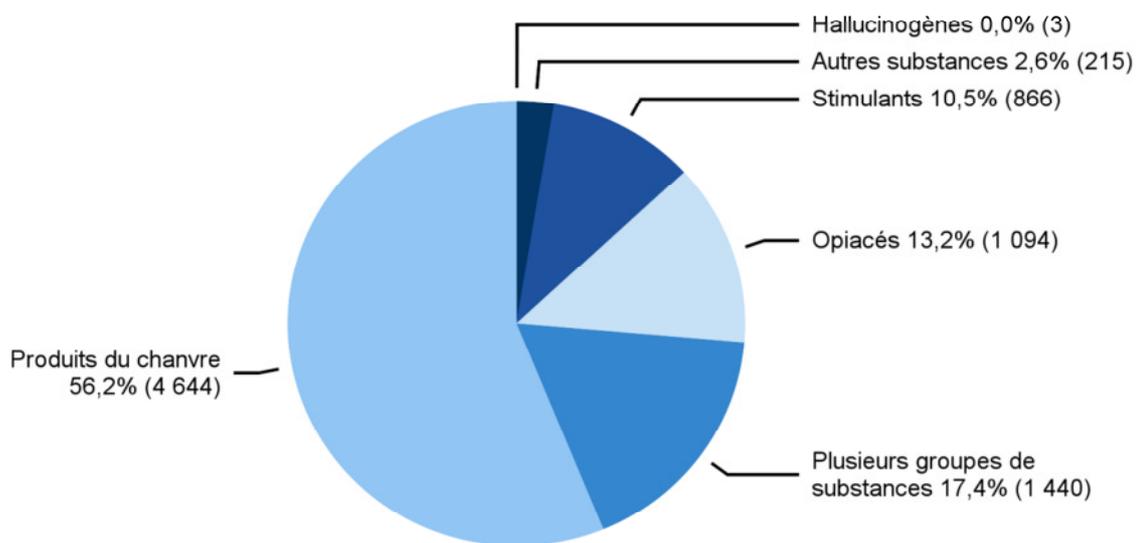
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2012

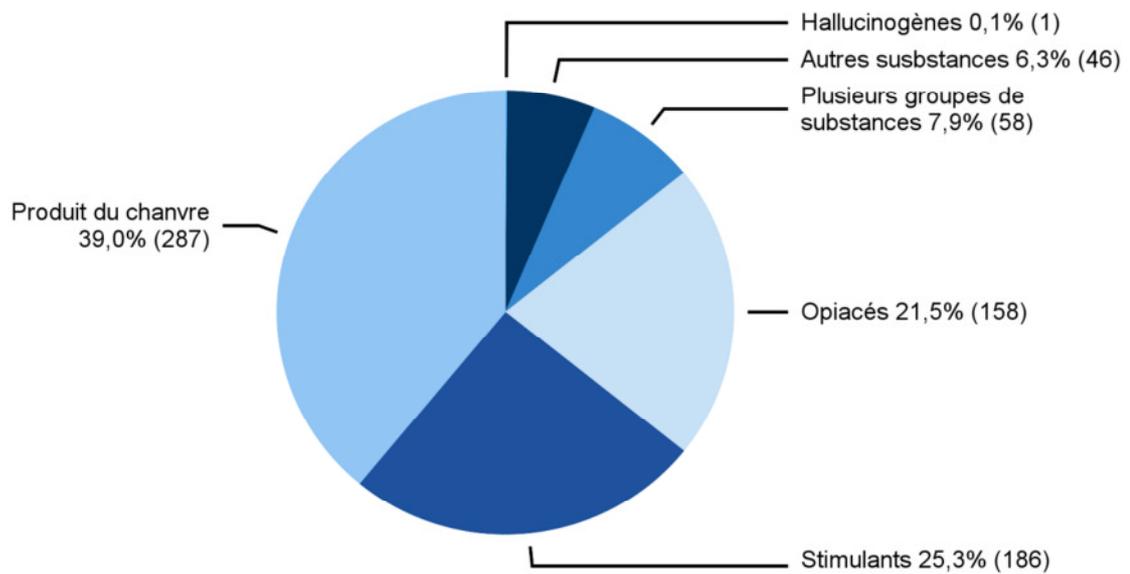
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	3 089	0	31	337	406	769	489	550	401	93	13	0
Étrangers	1 675	0	8	86	146	423	376	435	174	26	1	0
résidents	845	0	6	67	61	161	174	229	124	22	1	0
asile	340	0	2	14	40	99	90	75	19	1	0	0
autres	490	0	0	5	45	163	112	131	31	3	0	0
Suissesses	545	0	5	71	50	113	85	98	96	26	1	0
Étrangères	117	0	0	15	12	20	16	32	20	2	0	0
résidents	102	0	0	14	10	19	13	26	18	2	0	0
asile	3	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0
autres	12	0	0	0	1	1	3	6	1	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	245	0	0	15	15	32	26	69	59	26	3	0
Étrangers	309	0	0	7	24	80	64	80	45	8	1	0
résidents	103	0	0	3	2	12	19	27	31	8	1	0
asile	70	0	0	4	10	16	21	14	5	0	0	0
autres	136	0	0	0	12	52	24	39	9	0	0	0
Suissesses	59	0	0	0	0	9	6	15	21	8	0	0
Étrangères	16	0	0	0	2	3	0	7	2	2	0	0
résidents	14	0	0	0	2	2	0	6	2	2	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	490	72	15	4	6	0	587
Suisses	401	54	11	2	4	0	472
Étrangers	89	18	4	2	2	0	115
résidents	70	14	3	1	1	0	89
asile	14	3	1	1	1	0	20
autres	5	1	0	0	0	0	6
Total adultes	4 083	702	221	95	155	42	5 298
Suisses	2 700	427	133	44	88	31	3 423
Étrangers	1 383	275	88	51	67	11	1 875
résidents	691	131	35	20	38	9	924
asile	236	66	24	20	16	1	363
autres	456	78	29	11	13	1	588

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2010	2011	Différence
Hommes	6	8	33%
Femmes	0	1	s.i.
Adultes	6	8	33%
Mineurs	0	1	s.i.
Suisses/sses	5	9	80%
Étrangers/ères	1	0	-100%
Total décès dus à la drogue	6	9	50%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre					
Cannabis	-	-	-	-	-
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	172	-	209,000	-	8 090
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	29	-	9,151	-	422
Haschisch	490	32	20,862	-	-
Huile de haschisch	8	-	0,078	5,00	-
Marijuana	2 733	890	165,368	-	-
Stimulants					
Amphétamines	83	51	0,304	-	-
Crack	2	-	0,010	-	-
Ecstasy	62	479	0,046	-	-
Khat	7	-	6,900	-	24
Feuilles de coca	2	-	0,990	-	-
Cocaïne	579	-	121,427	0,80	-
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	14	96	0,009	-	-
Opiacés					
Héroïne	889	-	12,603	-	-
Morphine/Héroïne base	-	-	-	-	-
Opium	1	-	0,012	-	-
Méthadone	8	-	-	395,01	-
Autres produits de substitution	14	29	0,011	-	-
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	18	19	0,093	40,00	-
LSD	13	196	-	7,40	-
Mescaline	2	1	0,001	-	-
Autres hallucinogènes	3	10	0,005	-	-
Autres substances					
Flunitrazepam (Rohypnol)	-	-	-	-	-
GHB/GBL	17	-	-	10 985,00	-
Autres substances stupéifiantes	3	12	0,059	-	-
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	292	3 725	0,009	-	-
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéifiantes	-	-	-	-	-
Substance pas encore connue	1	-	-	-	-

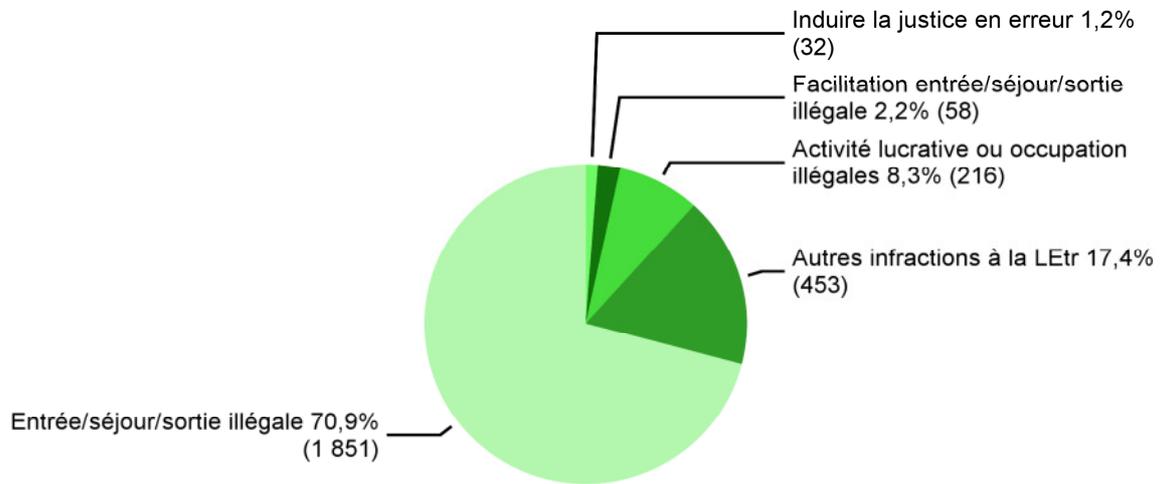
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	2 648	99,4%	2 610	99,3%	-1%
Total entrée/séjour/sortie illégal	1 649	99,4%	1 851	99,6%	12%
Viol. des dispo. sur l'entrée	177	99,4%	262	100,0%	48%
Séjour illégal	1 464	99,4%	1 583	99,6%	8%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	5	100,0%	2	100,0%	-60%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	3	100,0%	4	100,0%	33%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	97	100,0%	58	98,3%	-40%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	87	100,0%	53	98,1%	-39%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	9	100,0%	5	100,0%	-44%
Total activité lucrative ou occupation illégales	345	99,4%	216	100,0%	-37%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	224	99,6%	155	100,0%	-31%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	25	100,0%	13	100,0%	-48%
Occupation d'étrangers non autorisée	78	98,7%	45	100,0%	-42%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	13	100,0%	2	100,0%	-85%
Changement d'emploi sans autoris.	5	100,0%	1	100,0%	-80%
Total induire la justice en erreur	75	98,7%	32	100,0%	-57%
Fausses indications / dissimulation de faits	71	98,6%	28	100,0%	-61%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	4	100,0%	4	100,0%	0%
Total autres infractions à la LEtr	482	99,6%	453	98,0%	-6%
Non-respect assign. lieu de résidence	318	99,7%	294	97,6%	-8%
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	154	99,4%	135	98,5%	-12%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Non-respect des conditions de l'autorisation	3	100,0%	11	100,0%	267%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	5	100,0%	11	100,0%	120%
Infr. en relation avec des papiers de légitimation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	1	100,0%	2	100,0%	100%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2008	2009	2010	2011
Code pénal (CP)	61 557	67 800	61 634	64 774
Loi sur les stupéfiants (LStup)	11 824	13 537	14 252	14 210
Loi sur les Étrangers (LEtr)	1 831	2 129	2 648	2 610

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2008	2009	2010	2011
Total général du Code pénal	61 557	67 800	61 634	64 774
Total vie et intégrité corporelle	2 437	2 568	2 623	2 628
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	8	2	5	8
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	13	13	4
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	39	53	78
Lésions corporelles simples (Art. 123)	666	702	749	775
Total patrimoine	47 525	52 733	46 770	49 228
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 304	22 162	20 617	23 480
dont vol par effraction	5 312	5 397	5 041	5 582
dont vol à l'arrachée	127	113	108	182
Vol de véhicule	10 469	9 872	8 777	9 085
Brigandage (Art. 140)	474	675	276	296
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 755	10 706	8 920	7 548
Escroquerie (Art. 146)	620	914	667	610
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	22	26	26
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	87	133	143	76
Total honneur, domaine secret ou privé	1 274	1 307	1 437	1 296
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	151	260	276	256
Total liberté	6 996	7 491	7 194	7 647
Menaces (Art. 180)	996	1 033	1 007	996
Contrainte (Art. 181)	135	215	204	273
Traite d'êtres humains (Art. 182)	26	8	8	3
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	44	37	32	37
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	432	519	534	777
Total intégrité sexuelle	680	635	499	603
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	216	164	110	139
Viol (Art. 190)	61	55	56	70
Exhibitionnisme (Art. 194)	43	77	55	42
Pornographie (Art. 197)	140	120	104	105
Total danger collectif	541	336	392	391
Incendie intentionnel (Art. 221)	222	113	135	157
Total autorité publique	1 033	1 328	1 496	1 732
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	386	458	397	492
Total administration de la justice	197	183	156	153
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	64	31	37	28
Autres Code pénal	874	1 219	1 067	1 096

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

4.1.3 Code pénal: Infractions selon les districts

Code pénal: Infractions selon les districts

	2008	2009	2010	2011
Bern	19 485	21 198	18 426	21 388
Biel	7 141	8 742	8 298	8 499
Thun	3 436	3 588	3 167	3 100
Interlaken	2 514	2 474	2 318	2 735
Nidau	2 258	2 765	2 150	2 299
Burgdorf	2 156	2 353	2 248	2 189
Köniz	2 068	2 351	2 091	2 088
Langenthal	2 205	2 227	2 125	2 036
Ostermundigen	1 782	2 083	1 941	2 008
Zollikofen	1 871	2 050	1 934	1 966
Konolfingen	2 060	2 213	2 087	1 907
Lyss	1 619	1 581	1 631	1 778
Urtenen-Schönbühl	1 720	1 764	1 629	1 670
Steffisburg	1 669	1 748	1 435	1 241
Wangen	1 178	1 299	1 167	1 197
Moutier	1 004	1 055	990	1 016
Belp	960	1 036	970	966
St.-Imier	615	654	883	852
Büren	781	841	739	752
Spiez	698	712	809	745
Langnau	473	540	587	586
Frutigen	558	691	602	528
Meiringen	454	507	495	519
La Neuveville	489	670	511	510
Sumiswald	496	610	557	487
Erlach	593	550	536	473
Laupen	368	541	422	465
Gstaad	401	462	374	354
Schwarzenburg	268	225	236	223
Zweisimmen	233	270	264	164
Inconnu BE	s.i.	s.i.	12	33

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 35: Code pénal: Infractions selon les districts

4.1.4 Code pénal: Infractions selon les communes

Code pénal: Infractions selon les communes

	2008	2009	2010	2011
Bern	19 485	21 198	18 426	21 388
Biel/Bienne	7 016	8 596	8 205	8 419
Thun	3 411	3 543	3 149	3 069
Köniz	2 062	2 344	2 088	2 078
Interlaken	1 135	1 104	1 003	1 327
Langenthal	1 304	1 251	1 297	1 140
Lyss	935	855	924	1 127
Ostermundigen	811	1 043	1 052	1 080
Burgdorf	954	1 070	1 036	1 033
Nidau	707	847	718	780
Muri bei Bern	788	764	708	707
Ittigen	597	563	628	629
Spiez	525	524	559	599
Zollikofen	541	589	546	560
Worb	402	510	519	505
Moutier	457	475	467	492
Steffisburg	622	641	522	459
Belp	372	447	379	452
Münsingen	607	650	541	448
Münchenbuchsee	530	496	433	433
Brügg	305	599	368	398
Herzogenbuchsee	471	446	373	398
Unterseen	288	423	294	381
Langnau im Emmental	283	343	363	376
Matten bei Interlaken	254	267	275	338
Saanen	383	445	354	334
Saint-Imier	269	260	388	287
Kirchberg (BE)	250	362	329	283
La Neuveville	278	377	285	272
Wohlen bei Bern	281	297	295	272
Grindelwald	174	221	273	265
Urtenen-Schönbühl	240	313	208	260
Aarberg	252	257	248	259
Moosseedorf	246	216	225	245
Meiringen	187	189	215	231
Niederbipp	171	309	228	228
Konolfingen	249	203	225	208
Uetendorf	266	286	266	206
Büren an der Aare	149	136	135	199
Bolligen	133	204	154	198
Autres communes	13 163	14 137	12 933	12 411

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 36: Code pénal: Infractions selon les communes

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2008	2009	2010	2011
Total infractions à la LStup	11 824	13 537	14 252	14 210
Total possession/saisie	3 855	4 449	4 720	4 863
Possession/saisie contravention	3 478	3 886	4 224	4 368
Possession/saisie délit	341	507	435	436
Possession/saisie crime	36	56	61	59
Total consommation	6 918	7 773	8 227	8 262
Total culture/production	277	293	298	291
Culture/production contravention	119	155	187	185
Culture / production délit	117	94	82	98
Culture / production crime	41	44	29	8
Total trafic	733	981	953	736
Trafic délit	520	761	722	614
Trafic crime	213	220	231	122
Total contrebande	41	41	54	58
Importation, exportation, transit délit	26	27	35	51
Importation, exportation, transit crime	15	14	19	7

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

	2008	2009	2010	2011
Bern	5 357	6 866	6 967	7 359
Biel	2 057	2 296	2 508	2 573
Thun	792	869	980	730
Interlaken	371	383	340	300
Steffisburg	228	239	327	272
Konolfingen	217	221	240	263
Burgdorf	358	311	308	260
Langenthal	370	268	326	259
Nidau	187	136	135	185
Urtenen-Schönbühl	131	209	176	176
Zollikofen	135	160	169	173
Ostermundigen	126	107	137	171
Lyss	172	197	113	162
Köniz	140	104	203	147
Spiez	82	124	179	138
Wangen	93	80	127	117
Frutigen	94	98	154	114
Moutier	129	114	106	90
Belp	108	130	92	89
Büren	62	97	82	87
Sumiswald	46	60	44	84
Gstaad	117	79	61	83
Langnau	26	75	93	78
St.-Imier	136	98	109	74
La Neuveville	41	61	46	48
Meiringen	81	28	104	46
Erlach	57	58	31	37
Laupen	34	21	37	36
Zweisimmen	48	46	36	32
Schwarzenburg	27	2	22	26
Inconnu BE	s.i.	s.i.	0	1

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

	2008	2009	2010	2011
Bern	5 357	6 866	6 967	7 359
Biel/Bienne	2 054	2 289	2 495	2 572
Thun	784	860	972	730
Steffisburg	112	92	129	165
Interlaken	189	187	193	158
Langenthal	130	118	200	155
Burgdorf	247	215	180	150
Köniz	140	104	203	144
Ostermundigen	87	65	72	123
Spiez	72	106	119	111
Lyss	102	94	63	103
Saanen	108	78	61	83
Münsingen	55	55	29	82
Ittigen	45	90	60	81
Worb	36	43	42	70
Langnau im Emmental	17	51	56	63
Nidau	60	44	52	58
Aarwangen	22	16	51	49
Tavannes	15	20	37	49
Brügg	36	43	20	48
Herzogenbuchsee	50	31	29	45
Saint-Imier	51	55	48	45
Adelboden	38	16	43	44
Münchenbuchsee	44	51	43	44
Unterseen	53	23	36	43
Moosseedorf	10	18	9	42
Belp	55	49	30	36
Hilterfingen	12	9	3	33
Zollikofen	46	32	36	33
Muri bei Bern	26	26	21	32
Heimberg	34	48	92	30
Jegenstorf	6	15	24	29
Meiringen	37	4	58	29
Roggwil (BE)	113	52	19	29
Konolfingen	9	22	39	28
Frutigen	37	51	69	27
Hindelbank	21	23	27	27
Moutier	58	54	39	26
Reichenbach im Kandertal	12	22	21	24
Sumiswald	2	8	10	24
Autres communes	1 440	1 492	1 555	1 187

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2008	2009	2010	2011
Total général infractions à la LEtr	1 831	2 129	2 648	2 610
Total entrée/séjour/sortie illégal	1 055	1 347	1 649	1 851
Violation des dispositions sur l'entrée	99	159	177	262
Séjour illégal	952	1 180	1 464	1 583
Entrer/quitter la Suisse sans passer par poste front. autorisé	4	2	5	2
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	6	3	4
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	108	103	97	58
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	84	85	87	53
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	2	3	1	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	22	15	9	5
Total activité lucrative ou occupation illégales	274	286	345	216
Exercer une activité lucrative sans autoris.	160	183	224	155
Procurer une activité lucrative sans autoris.	18	21	25	13
Occupation d'étrangers non autorisée	78	66	78	45
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	15	6	13	2
Changement d'emploi sans autoris.	3	10	5	1
Total induire la justice en erreur	37	67	75	32
Fausse indications / dissimulation de faits	33	57	71	28
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	4	10	4	4
Total autres infractions à la LEtr	357	326	482	453
Non-respect assign. lieu de résidence	217	165	318	294
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	127	138	154	135
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	2	1	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	8	12	3	11
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	5	9	5	11
Autres infractions à la LEtr	0	0	1	2

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

	2008	2009	2010	2011
Bern	491	617	937	917
Biel	647	754	842	786
Interlaken	73	49	90	130
Langenthal	38	38	89	107
Konolfingen	22	40	26	81
Nidau	72	36	67	66
Lyss	35	69	20	55
Thun	47	73	94	54
Spiez	5	10	18	39
Meiringen	19	6	25	37
Burgdorf	58	72	46	35
Moutier	28	29	29	33
Urtenen-Schönbühl	16	24	39	29
St.-Imier	20	30	60	28
Zollikofen	19	55	26	27
Erlach	6	10	20	26
Büren	21	22	15	23
Wangen	65	25	37	23
Köniz	29	53	42	21
Langnau	4	0	5	21
Steffisburg	22	42	31	18
Ostermundigen	31	26	23	14
Belp	10	16	24	10
Gstaad	23	2	9	8
Frutigen	2	5	5	7
Zweisimmen	1	2	3	5
Laupen	14	11	6	4
Sumiswald	3	5	7	4
La Neuveville	5	8	8	1
Schwarzenburg	3	0	0	1
Inconnu BE	s.i.	s.i.	5	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

	2008	2009	2010	2011
Bern	491	617	937	917
Biel/Bienne	645	751	842	780
Interlaken	12	8	23	52
Thun	46	71	94	52
Langenthal	20	23	46	51
Aarwangen	16	8	19	49
Nidau	50	21	45	40
Lyss	27	23	14	38
Spiez	3	10	13	36
Lauterbrunnen	42	32	25	32
Meiringen	7	6	25	31
Worb	4	13	9	31
Gampelen	2	3	14	25
Matten bei Interlaken	5	2	4	23
Konolfingen	2	1	2	22
Köniz	29	53	42	21
Unterseen	7	1	26	17
Moutier	11	19	14	14
Tramelan	5	5	22	13
Langnau im Emmental	0	0	1	12
Reconvilier	1	1	7	12
Steffisburg	7	15	17	12
Ostermundigen	15	17	19	10
Urtenen-Schönbühl	5	3	10	10
Saint-Imier	2	15	17	9
Wichtrach	1	7	2	9
Ittigen	6	25	5	8
Lengnau (BE)	12	2	10	8
Lyssach	6	21	4	8
Münchenbuchsee	6	14	14	8
Niederbipp	13	3	0	8
Pieterlen	6	4	3	8
Saanen	21	2	9	8
Signau	0	0	1	8
Büren an der Aare	0	9	0	7
Burgdorf	35	26	7	7
Kirchberg (BE)	0	6	2	7
Port	2	0	1	7
Belp	3	5	17	6
Evilard	2	0	0	6
Autres communes	262	287	286	188

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

4.1.11 Infractions de violence

Infractions de violence

	2008	2009	2010	2011
Total infractions de violence	4 456	4 942	4 535	4 712
Violence grave (exercée)	104	122	127	161
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	12	15	18	12
Homicides avec arme à feu	1	4	8	7
Homicides avec arme coupante/tranchante	7	9	8	4
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	1	0
Homicides avec violence physique	2	1	0	1
Homicides autre instrument	1	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	1	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	29	39	53	78
Lés. corp. graves avec arme à feu	6	0	0	1
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	6	9	8	16
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	8	5	3
Lés. corp. graves avec violence physique	14	17	35	49
Lés. corp. graves autre instrument	2	2	2	6
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	3	3	3
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	61	55	56	70
Brigandage (Art. 140 al. 4)	2	13	0	1
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 325	3 765	3 375	3 529
Lésions corporelles simples (Art. 123)	666	702	749	775
Voies de fait (Art. 126)	1 316	1 328	1 383	1 311
Participation à rixe (Art. 133)	86	163	133	112
Participation à agression (Art. 134)	173	161	142	187
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	472	662	276	295
Contrainte (Art. 181)	135	215	204	273
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	44	37	32	37
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	47	38	59	47
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	386	458	397	492
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 027	1 055	1 033	1 022
Menaces (Art. 180)	996	1 033	1 007	996
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	31	22	26	26

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 43: Infractions de violence

4.1.12 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

	2008	2009	2010	2011
Total infractions de violence domestiques	1 567	1 421	1 571	1 469
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	2	2	5
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	4	4	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	4	6	11
Lésions corporelles simples (Art. 123)	118	122	160	154
Voies de fait (Art. 126)	564	504	561	516
Mise en danger vie (Art. 129)	12	15	14	11
Injure (Art. 177)	165	135	162	142
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	99	70	44	51
Menaces (Art. 180)	412	392	417	361
Contrainte (Art. 181)	58	67	68	77
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	21	22	14	15
Actes sexuels enfant (Art. 187)	32	23	20	30
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	3
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	11	25	14
Viol (Art. 190)	24	13	24	22
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	4	2	1
Autres articles du CP	41	33	48	55

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2008	2009	2010	2011
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	47 607	52 796	46 778	49 228
Appropr. illégitime (Art. 137)	26	13	10	224
Abus de confiance (Art. 138)	198	158	168	138
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 304	22 162	20 617	23 480
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	10 469	9 872	8 777	9 085
Brigandage (Art. 140)	474	675	276	296
Soustraction de chose (Art. 141)	51	81	52	95
Soustraction de données (Art. 143)	47	29	27	214
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	47	22	19	20
Dom. à la propriété (Art. 144)	7 755	10 706	8 920	7 548
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 794	7 187	6 308	6 448
Escroquerie (Art. 146)	620	914	667	610
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	385	412	460	609
Filouterie d'auberge (Art. 149)	30	36	34	47
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	13	22	26	20
Extorsion et chantage (Art. 156)	31	22	26	26
Gestion déloyale (Art. 158)	21	21	16	16
Détournement de salaire (Art. 159)	32	50	48	84
Recel (Art. 160)	172	215	152	137
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	24	23	19	15
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	48	97	110	52
Autres infractions contre le patrimoine	66	79	46	64

© Office fédéral de la statistique (OFS)

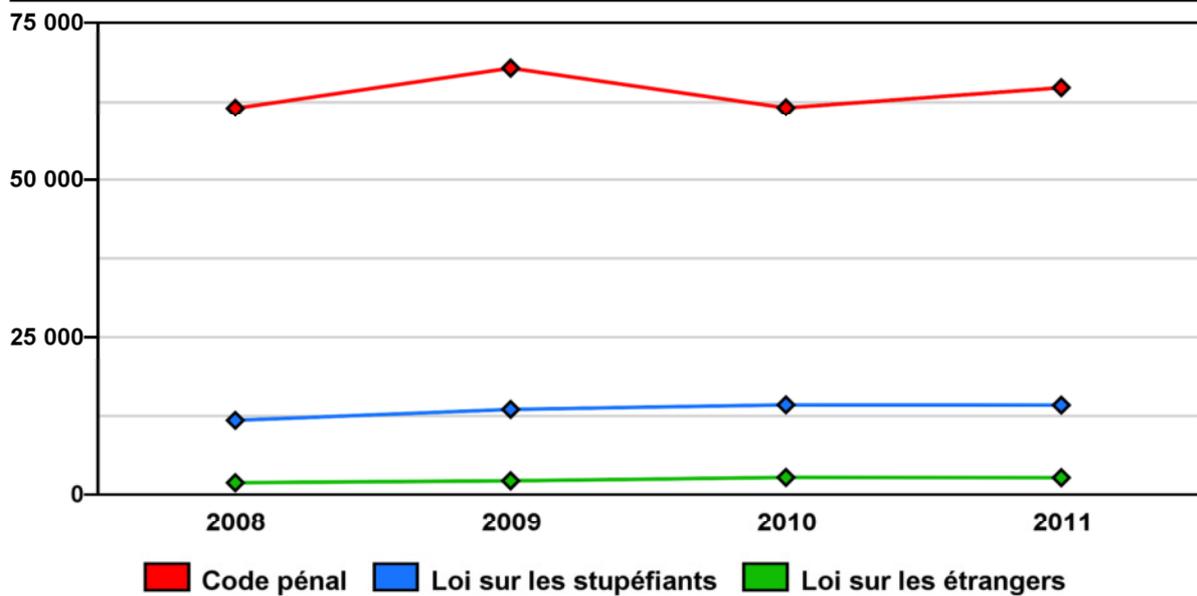
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2012

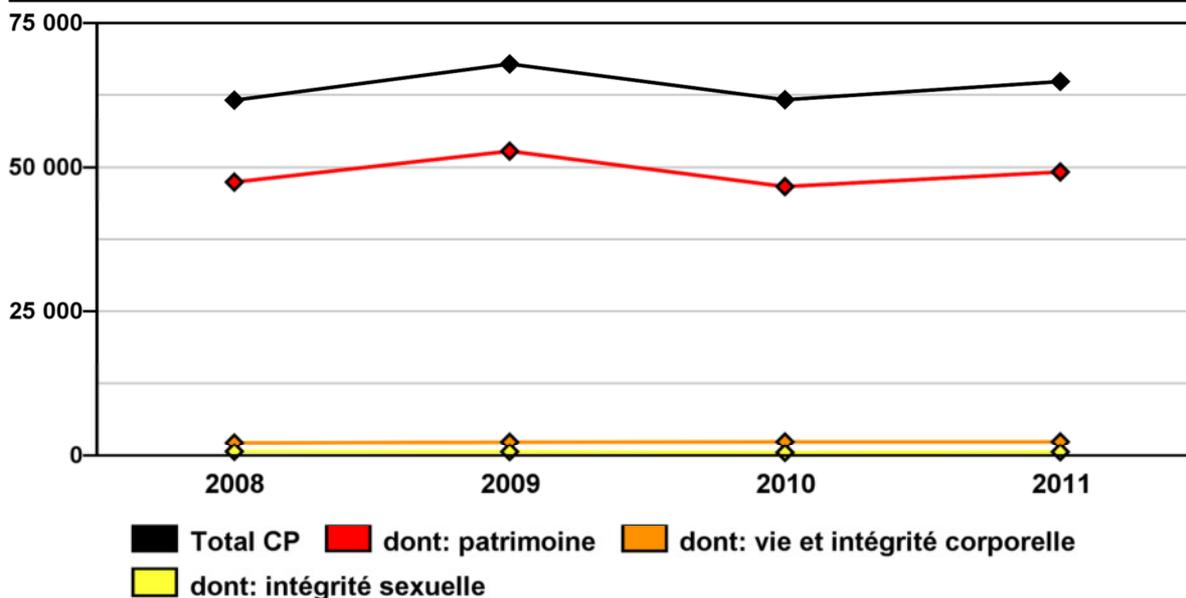
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 36: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2012

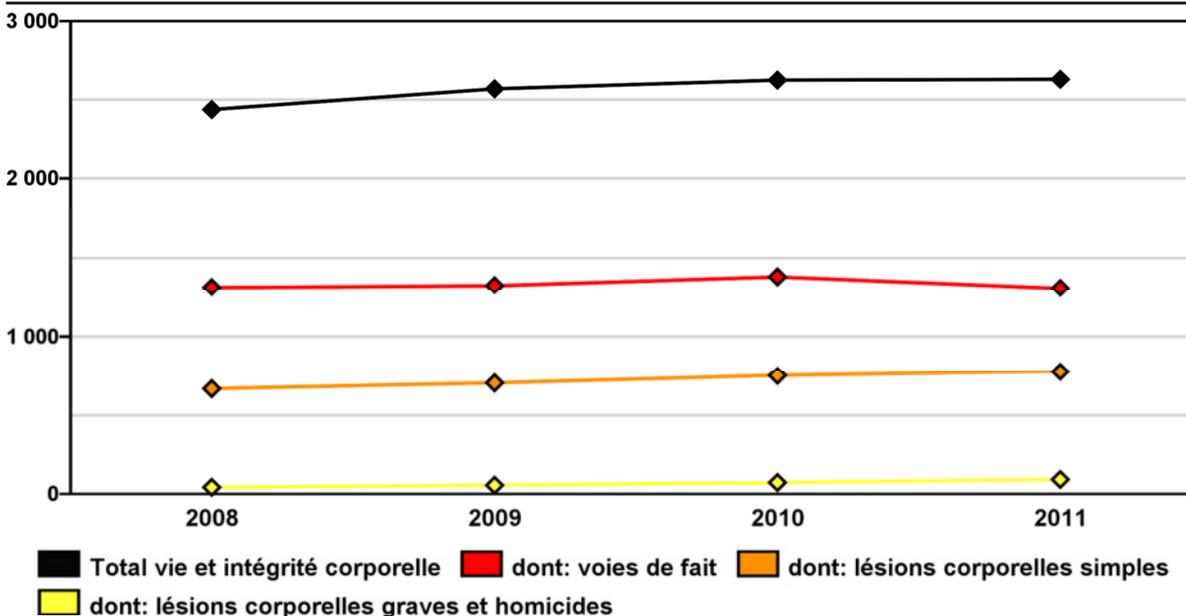
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2012

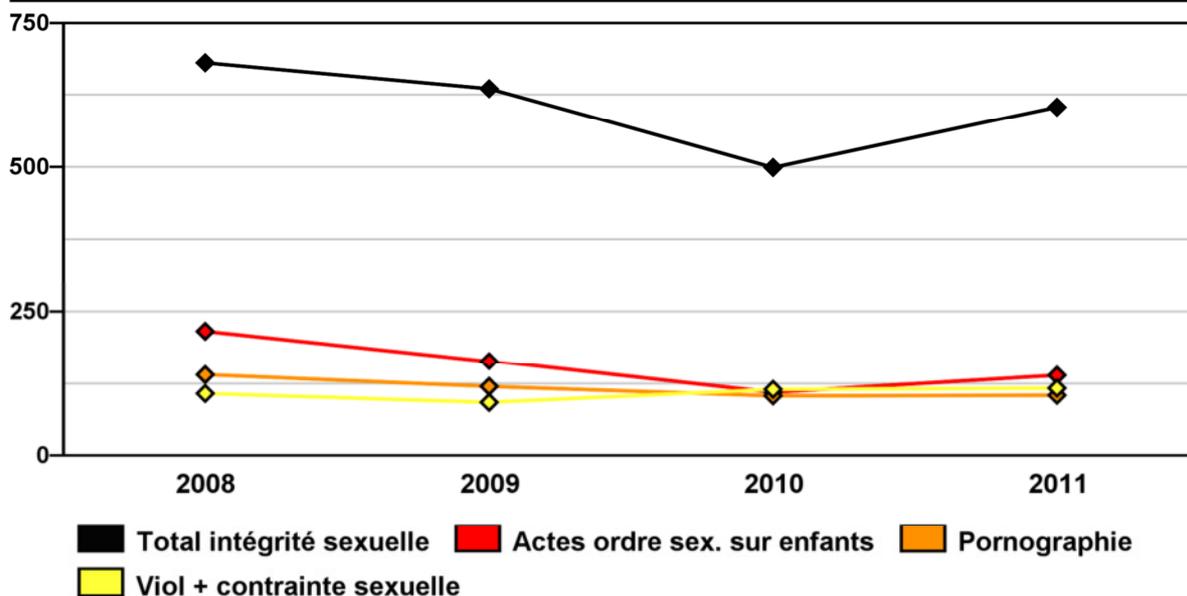
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2012

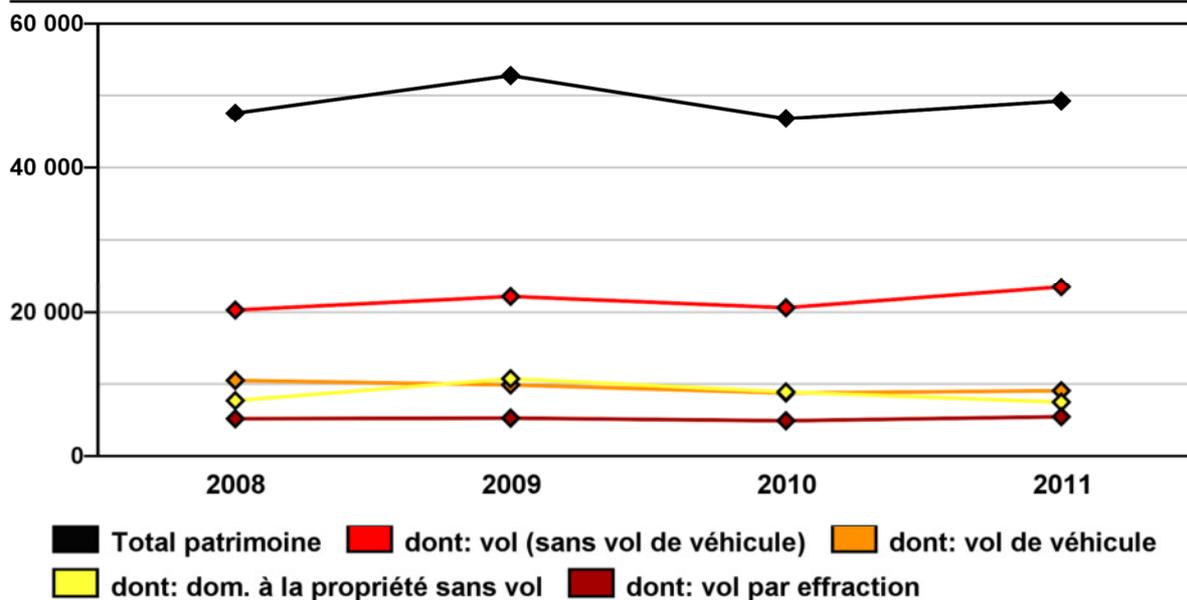
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2012

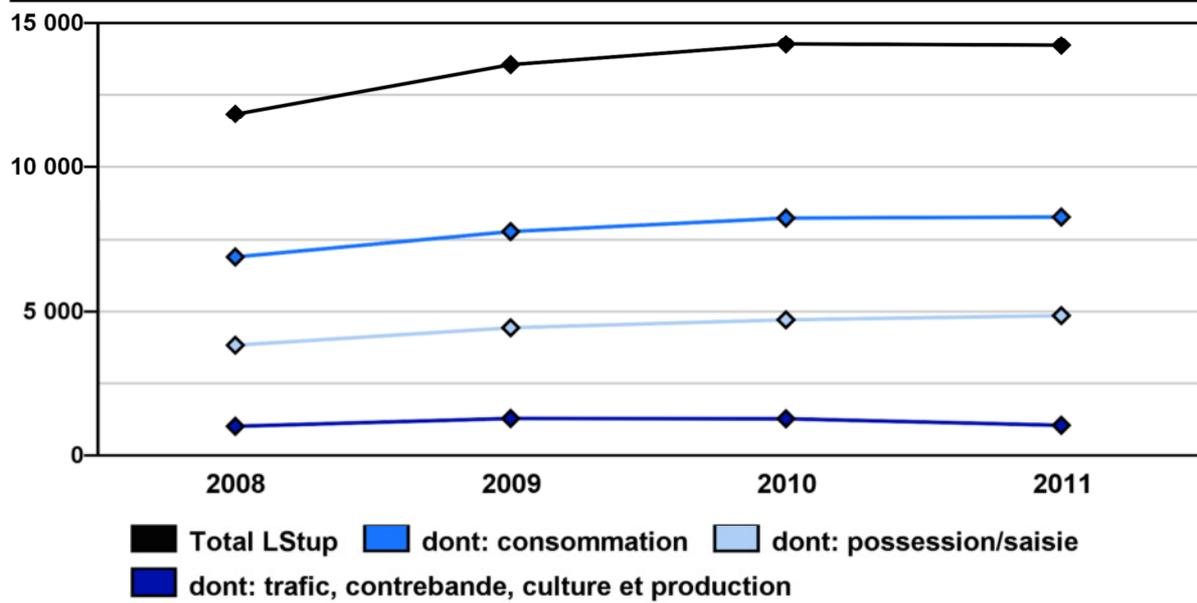
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements sans conséquences pénales

	2010	2011	Différence
Total incendie	241	208	-14%
dont cause inconnue	0	0	0%
dont cause technique	0	0	0%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendie de véhicule	83	74	-11%
Total explosion	3	0	-100%
Total décès extraordinaire	292	286	-2%
dont cause naturelle	0	0	0%
dont cause inconnue	0	0	0%
Total suicide	205	189	-8%
dont par arme à feu	47	37	-21%
dont par pendaison	44	48	9%
dont par noyade	6	5	-17%
dont par inhalation de gaz	5	4	-20%
dont par empoisonnement	1	1	0%
dont par absorption de médicaments	11	8	-27%
dont par collision	18	12	-33%
dont par précipitation dans le vide	16	17	6%
dont par arme blanche	2	2	0%
dont par étouffement	5	3	-40%
dont par immolation	1	0	-100%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	47	51	9%
dont par électrocution	1	0	-100%
dont par autres modalités/modalités inconnues	1	1	0%
Total tentative de suicide	137	153	12%
Total accident (sans LCR)	171	142	-17%
dont de travail	73	47	-36%
dont de sport ou loisir	47	38	-19%
dont noyade ou accident de plongée	0	5	s.i.
dont de montagne	7	17	143%
dont d'avion/aérien	2	5	150%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (Y. c. de téléphérique et funiculaire)	9	5	-44%
dont avalanche	6	5	-17%
dont accident chimique (poison, gaz)	22	10	-55%
dont autres accidents	5	10	100%
Total personne disparue	449	352	-22%
dont disparue	175	194	11%
dont évadée	208	105	-50%
dont en fuite	66	53	-20%
Total intervention dans la sphère privée	266	277	4%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements sans conséquences pénales

5.2 Infractions aux lois cantonales et aux ordonnances

Infractions contre des lois cantonales et des ordonnances

	2010		2011	
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions
LDPén (Souillure de la propriété d'autrui)	9	7	52	24
LDPén (Matériel servant à la commission d'actes punissables)	0	0	14	14
LDPén (Usurpation d'un grade universitaire)	0	0	3	3
LDPén (remet spiritueux/tabac à un enfant/jeune)	30	29	35	34
LDPén (Tapage nocturne, conduite inconvenante)	999	982	1024	990
LDPén (Refus d'indiquer son nom)	226	222	226	222
LDPén (Mise en danger par des animaux)	4	4	2	2
LDPén (Interdiction de se masquer)	1	1	1	0
Loi sur le repos pendant les jours fériés officiels	8	8	2	2
Loi sur les constructions du 9 juin 1985	29	29	34	34
Ordonnance sur les constructions	10	10	17	17
Loi cantonale sur la protection des eaux	2	2	4	4
Ordonnance sur la lutte contre les accidents d'hydrocarbures du 30 décembre 1969	0	0	1	1
Loi sur les déchets	50	47	71	58
Loi sur la protection de l'air	6	5	11	10
Loi sur la santé publique	1	1	0	0
Ordonnance cantonale du 3 novembre 1999 sur les épizooties	0	0	3	3
Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts	20	20	19	19
Loi du 25 mars 2002 sur la chasse et la protection de la faune sauvage	14	14	31	30
Ordonnance du 26 février 2003 sur la protection de la faune sauvage	1	1	7	7
Loi du 21 juin 1995 sur la pêche	13	13	13	13
LHR (Loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration)	90	90	169	167
LPTP (Loi sur la protection contre le tabagisme passif)	4	4	5	5
Ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries	2	2	1	1
Ordonnance du 13 septembre 2006 concernant le traitement de départ et la progression du traitement après une formation p	2	2	0	0
Ordonnance du 17 octobre 2001 sur l'alimentation en eau	0	0	1	1
Ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts	10	10	11	11
Ordonnance sur la chasse du 26 février 2003	10	10	11	10
Ordonnance du 20 septembre 1995 sur la pêche	2	2	2	2
Ordonnance du 13 avril 1994 sur l'hôtellerie et la restauration	0	0	12	12
LPTP (Infraction à l'interdiction de fumer dans les espaces intérieurs accessibles au public)	3	3	1	1
Ordonnance du 20 décembre 1995 sur les appareils de jeu	0	0	2	2
Ordonnance du 15 décembre 2004 relative à la loi fédérale sur les substances explosibles	1	1	0	0
Nichteinholen der Bewilligung als Organisierende oder Organisierender einer bewilligungspflichtigen Kundgebung	1	1	0	0
LHR (Interdiction de servir de l'alcool Art. 29)	22	22	11	11
LHR (ne ferme pas l'établissement à l'heure prescrite Art. 49e)	69	68	73	73
LHR (Infraction contre le tabagisme passif de la part de l'exploitant/e)	51	50	36	36
LHR (Infraction à l'interdiction de fumer en tant que client/e)	6	6	0	0
LHR (n'a pas veillé à l'ordre et à la tranquillité comme personne responsable d'un établissement)	2	2	15	15

Ordonnance du 28 février 2007 sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (Ordonnance son et laser)	1	1	29	29
Loi sur l'établissement et le séjour des Suisses	1	1	0	0
Ordonnance concernant le registre des électeurs (ORE)	1	1	0	0
LHR (Violation des charges de l'autorisation d'exploiter d'un établissement)	2	2	31	30
Total	1703	1673	1980	1893

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 47: Infractions aux lois cantonales et aux ordonnances

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 *Le cas/l'affaire*

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 *L'infraction*

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 *L'infraction élucidée/la personne prévenue*

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 *La personne lésée*

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 *La population résidente permanente*

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il

n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 *Etat des communes*

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2011. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 *Statistique de sortie*

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 *Principe du lieu de commission de l'infraction*

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 *Comptage des personnes ou comptage unique*

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 *Chiffres absolus*

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 *Chiffres relatifs*

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, 3 fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	11
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	12
Tableau 3: Code pénal: fréquence (%) et évolution par district.....	15
Tableau 4: Code pénal: fréquence (%) et évolution par commune	17
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par district	19
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune	21
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par district.....	23
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par commune	25
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	30
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	31
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	32
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	33
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	33
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	34
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	34
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	36
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	40
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe.....	41
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	43
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions.....	45
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions.....	48
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions.....	49
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions.....	51
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions	53
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions	54
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions.....	58
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	61
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	61
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	62
Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution	62
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	63
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	65
Tableau 33: Infractions selon la loi	66
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	67
Tableau 35: Code pénal: Infractions selon les districts.....	68
Tableau 36: Code pénal: Infractions selon les communes	69
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	70
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts	71
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes	72
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	73
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts.....	74
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes	75
Tableau 43: Infractions de violence	76
Tableau 44: Infractions de violence domestiques.....	77
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine.....	78
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements sans conséquences pénales	83
Tableau 47: Infractions aux lois cantonales et aux ordonnances	85

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	10
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	11
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	13
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (%) par district	14
Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (%) par commune	16
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par district	18
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par commune	20
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (%) par district	22
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (%) par commune	24
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	27
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	27
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	28
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	35
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	37
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	38
Figure 17: Homicides (art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	39
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument	39
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	42
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	44
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	45
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	46
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	47
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	49
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	50
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	51
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	52
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	53
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte	54
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire	55
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	56
Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction	57
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	59
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	60
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	64
Figure 36: Infractions selon la loi	79
Figure 37: Code pénal: sélection de titres	80
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	80
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	81
Figure 40: Infractions contre le patrimoine	81
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	82